

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / MAI 2019 / N°479

Éditeur responsable : Jean De Brucker - CP 236 Campus de la Plaine ULB - Bd de la Plaine, 1050 Bruxelles - Bureau de dépôt : Bruxelles X - P 204036 - Mensuel 2 € - ne paraît pas en juillet-août

Dossier

Libertés sur le gril

Rencontre avec

Françoise Tulkens

Triptyque européen



3 Édito

Liberté, l'intouchable.

SANDRA EVRARD

4 Quoi ?!

6 Grand entretien

Sans espoir ni désespoir.

Françoise Tulkens pose son regard de magistrate sur l'état de la justice, de la démocratie et des droits humains: tout en nuances et en balance. SANDRA EVRARD

10 Dossier Libertés sur le gril

On n'en est pas encore revenu au bûcher, mais ça sent le roussi du côté des droits et libertés. Autonomie et libre arbitre en pâtissent. Pourtant, on le sait: pour ne pas se laisser ankyloser par la servitude volontaire, il faut garder l'esprit libre!



46 Libres ensemble

46 1969-2019, années érotiques?

Entre fantasmes et réalité, quel héritage avons-nous gardé de la libération sexuelle cinquante ans après? DAVID PATERNOTTE

50 Exil sexuel. L'artiste Zam et le collectif «Queers support the migrants» témoignent de la double discrimination quand on est LGBTQI+ et migrant. CATHERINE HAXHE

54 Laïques et musulmans pour la citoyenneté.

Ils prennent leurs distances avec l'islam tel que reconnu en Belgique: les laïques musulmans se veulent citoyens avant tout. PIERRE JASSOGNE

58 International

60 L'Europe sociale, un paradoxe

néolibéral? Les droits sociaux des citoyens européens ne progressent plus. La faute à l'UE? Pas forcément! SABINE SCHRADER

64 Aux urnes, Européens!

Pour contrer le taux élevé d'abstention aux élections européennes, l'UE fait campagne. MARC SOIGNET

67 À la rescoussse de la société civile. Ou quand la philanthropie rencontre ceux qui luttent contre l'emprisonnement des têtes et des consciences. ACHILLE VERNE

70 Culture

72 Décore-moi un cochon.

Wim Delvoye désacralise l'art moderne et mêle la beauté à la trivialité du produit de l'homme. AMÉLIE DOGOT

74 Les malheurs de Sofia.

Face au «délit de grossesse», la réalisatrice Meryem Benm'Barek dénonce l'inégalité des Marocaines. FRÉDÉRIC VANDECASSERIE

76 Un paradis sur terre et sur-mesure.

Ils font fi des règles de l'architecture et de leur rêve un projet de vie: ce sont les «bâtisseurs de l'imaginaire». JULIE LUONG

78 Des idées et des mots

80 Coup de pholie

Vasectomie d'une civilisation.

BAPTISTE COPPENS

Liberté, l'intouchable

« La liberté est l'unique droit originel revenant à chaque homme en vertu de son humanité », affirmait le philosophe allemand Emmanuel Kant. Valeur essentielle, intrinsèque, elle est souvent attaquée, mais tout aussi farouchement défendue. Vous l'aurez compris, après l'égalité et la solidarité, nous clôturons notre trilogie des valeurs motrices de la laïcité par la liberté, que l'on retrouve transversalement au travers de nos mémorandums.

Centrale dans toute action initiée par la société civile pour asseoir le bien commun, elle est inhérente à l'être humain, elle le constitue, lui insuffle son énergie vitale. C'est la liberté qui nous pousse à ne pas nous soumettre, à prendre notre place au cœur de nos sociétés, à nous battre quand il le faut, bref, à mobiliser cette énergie créatrice si précieuse à la construction d'un monde meilleur.

Mais ne nous abreuvons pas naïvement de ces belles paroles : la liberté est également source de tensions. Exploité à l'extrême, le concept peut même se retourner contre certain.e.s, lorsqu'il entre en conflit avec la solidarité, jusqu'à briser les liens qui avaient été tissés afin de soutenir celles et ceux qui, un jour, ratent une marche et voient leur vie leur échapper. Elle est encore sous tension lorsque les libertés de croire ou de ne pas croire se mirent en chiens de faïence, au lieu de s'accorder finalement ce droit mutuel, dans le respect du socle des droits et valeurs fondamentales... Elle frôle même le danger lorsque libertés d'expression et de la presse sont malmenées, encore et toujours, malgré un siècle de luttes pour asseoir ces droits au Panthéon des intouchables démocratiques. Les enjeux demeurent et ressurgissent quelquefois là où on ne les attendait pas !

Dès lors, ce mois pivot qui s'ouvre sur notre liberté de choix électoraux, à différents échelons de pouvoirs, doit nous mobiliser sans failles. Ceci pour que, précisément, nos libertés demeurent celles que nous continuerons à faire croître, pour édifier cette société mâtinée de bienveillance et de respect mutuel. Un modèle que nous souhaitons pérenniser, enrichir et non laisser amoindrir par des velléités populistes ou extrémistes qui nous replongeraient dans un éternel recommencement de l'histoire. Après avoir ouvert cet édito avec un philosophe, nous le conclurons en toute logique avec la maxime d'un homme d'État de la Grèce antique, rappelons-le, berceau de la démocratie : « Il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage » (Périclès). 



Opinion

Se ressaisir de nos libertés

Quatre ans après les attentats de *Charlie Hebdo*, où en sommes-nous ? Zineb El Rhazoui, ancienne journaliste du magazine satirique, militante des droits humains, nous livre son point de vue.



© Joël Saget/AFP

« Nous sommes dans une Europe où les attentats se sont multipliés. On a compté des centaines des cadavres, y compris des cadavres d'enfants. Nice, le Bataclan, le Stade de France, Bruxelles, Londres... et ainsi de suite. Voici où nous en sommes. Nous sommes dans une Europe, dans un monde, où plus personne n'osera jamais dessiner le Prophète. Donc, la liberté d'expression a reculé. Nous sommes dans une Europe où des dizaines – probablement plus – d'événements culturels sont déprogrammés ou, peut-être, tués dans l'œuf. Pour des raisons de sécurité. »

J'ai envie de dire que, si certains d'entre nous risquent aujourd'hui leur vie pour défendre la liberté de tous, il faudrait que tous se joignent à ce combat-là. Parce qu'en

se taisant, ils mettent encore plus en danger ceux qui parlent. Aujourd'hui, certains comme moi ont pris des risques pour dénoncer la montée de cet islam de plus en plus militant, de plus en plus revendicatif, avec un bras armé qui tue.

Je suis menacée de mort pour avoir fait ça. Mais il y a aussi eu des victimes qui sont mortes juste parce qu'elles buvaient un verre en terrasse, juste parce qu'elles avaient pris le métro à Bruxelles au mauvais moment, juste parce qu'elles sont allées voir un match de foot, juste parce qu'elles étaient dans leur poussette pour voir les feux d'artifice à Nice.

Tout le monde est en danger. Cette anxiété est la chose la plus partagée aujourd'hui. Mais il n'y a pas que l'anxiété et la peur du terrorisme. Il y a aussi la peur de voir changer la société. Certains quartiers aujourd'hui sont véritablement des territoires perdus pour la mixité, pour la démocratie, pour la liberté, pour les femmes. On ne compte plus les cafés où les femmes ne peuvent plus s'asseoir. On ne compte plus les quartiers où les femmes ne peuvent plus s'habiller comme elles veulent. On ne compte plus les actes antisémites, les actes d'exclusion. Il faut qu'on se réveille, qu'on se ressaisisse de nos libertés avant qu'il ne soit tard. »

Comme une galette

Plate en dessous et bombée au-dessus, avec un immense dôme contenant les étoiles, la Lune et le Soleil: bref, une sorte de boule à neige que l'on aurait très envie d'agiter. Ainsi les partisans de la Terre plate se représentent-ils notre planète. Pour eux, concevoir la Terre comme une sphère ne peut être qu'une idée produite par des sacrés secoués du ciboulot. Pythagore (de -580 à -495) et Platon (de -428 à -348) sont apparemment les premiers à avoir troqué la galette pour une boule [de glace]. Mais c'est à Aristote (de -384 à -322) que l'on doit les premières preuves basées sur l'observation, comme la forme arrondie de l'ombre de la Terre sur la Lune lors des éclipses. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'homme a pris de la hauteur et a enfin pu admirer la planète qu'il habite dans son ensemble depuis l'espace. Balivernes ! Pas moins de 16 expéditions ont traversé l'Antarctique ? Pas fiables ! Ces preuves scientifiques n'ont que bien peu de valeur aux yeux embués des partisans de la Terre plate. Et ils ont trouvé la réponse à la plus antique des questions : au bout du bout de la galette, on ne tombe pas comme dans un cornet sans fond, non. On bute sur un mur... de glace évidemment ! « Si nous atteignons la côte de l'Antarctique et qu'on navigue tout autour, nous pourrons mesurer sa longueur et prouver qu'il s'agit des bords extérieurs de la Terre. » Voilà le projet de l'Américain Jay Decasby, un des plus fervents supporters de la Terre plate et grand YouTuber à ses heures. Rien de tel qu'une petite expédition polaire pour se remettre les idées en glace. (ad)

Laïcité dans la Constitution : non peut-être ?

En Belgique, pour pouvoir réviser la Constitution, la Chambre, le Sénat et le gouvernement doivent chacun adopter une liste d'articles à réviser. Et seuls ceux qui figurent dans chacune de ces trois listes sont ouverts à la révision, ce qui signifie qu'ils pourront faire l'objet d'une discussion de fond en vue de leur modification. Le Centre d'Action Laïque revendique depuis longtemps l'inscription du principe de laïcité dans la Constitution, ce qui ferait de la Belgique un État laïque au même titre qu'une dizaine de pays de par le monde. Cela ne sera, hélas !, pas possible durant la prochaine législature car seuls trois partis (PS, sp.a, Open vld) ont voté en commission à la Chambre en faveur de cette modification. Une occasion manquée, certes, mais pas pour autant la fin du combat. Reporter la laïcité aux calendes belges ? Certainement pas ! (ad&hp)

Ces États qui assassinent

En 2018, 690 personnes ont été exécutées dans vingt pays, selon Amnesty International. Soit une baisse du nombre d'exécutions de près de 50 % par rapport à 2017. Kumi Naidoo, secrétaire général de l'ONG de défense des droits humains, estime que « cela prouve que même les pays apparemment les plus rétifs réalisent que la peine de mort n'est pas la solution ». Il faut savoir que 80 % des exécutions sont le fait de quatre pays : l'Iran, l'Arabie saoudite, le Vietnam et l'Irak. Le plus « clément » des quatre, pour le coup, semble bien être l'Iran, qui a dernièrement assoupli sa législation sur le trafic de drogue. Mais qui exécute toujours les adultères, sodomites, fornicateurs et alcooliques invétérés. Nuance qui a son importance : ces statistiques sont fondées sur le nombre d'exécutions dont Amnesty International a eu connaissance à travers le monde. Or, la Chine ne rend pas publiques les peines de mort exécutées sur son territoire... et exécuterait plus que tous les autres pays réunis. (ad)

Sans espoir ni désespoir

Juge, puis vice-présidente à la Cour européenne des droits de l'homme, ancienne présidente de la Fondation Roi Baudouin et de la Ligue des Droits Humains, Françoise Tulkens est en alerte. Préoccupée face à l'état de nos libertés fondamentales et de l'évolution de notre société, elle reste vigilante face aux turbulences, mais activement optimiste.

Par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

Quel regard portez-vous sur l'état de la liberté aujourd'hui ?

Droits et libertés vont ensemble. Les droits civils et politiques fondés sur la liberté ne peuvent être isolés des droits économiques, sociaux et culturels fondés sur l'égalité. Entre les droits-liberté et les droits-égalité, il y a des liens étroits, des interactions nécessaires. La démocratie sociale fait partie intégrante de tout système démocratique. Aujourd'hui, les formes d'oppression ont évolué ou, plus exactement, se situent sur de nouveaux fronts. Le pouvoir est aussi bien économique que politique. Certes, les droits fondamentaux sont toujours des droits de résistance contre l'État. Mais aujourd'hui, avec la redéfinition du rôle de l'État, ils sont de plus en plus invoqués dans des situations où interviennent des personnes privées ou des groupes, des acteurs non étatiques. Le respect des droits fondamentaux par les sociétés et les entreprises, aussi bien nationales que multinationales, devient une question cruciale. Je pense au tribunal d'opinion Monsanto qui devait se situer par rapport aux principes directeurs des Nations Unies relatifs

aux entreprises et aux droits humains (2011). En d'autres termes, les droits humains constituent le rempart ultime contre les abus et l'arbitraire des pouvoirs économiques, politiques, sociaux et familiaux.

Pensez-vous qu'en Belgique nos droits fondamentaux sont attaqués et qu'il s'ensuit une certaine délinquance ? Observez-vous un « rétrécissement » de nos droits ?

Oui, on observe une régression, que l'on peut sans doute faire remonter aux quinze dernières années. Elle est liée à différents facteurs, à la fois la crise économique, l'austérité, la pauvreté, le terrorisme, la peur de l'étranger: autant de situations perçues comme des dangers et qui se sont amalgamées. Dans ce contexte, les droits et libertés sont menacés partout en Europe. Dans le domaine du droit pénal, nous risquons de passer de l'État de droit à l'État sécurité, et l'histoire nous apprend que c'est souvent le début des dictatures. Les chiffres mêmes le prouvent: il y a un accroissement des longues peines, la détention préventive n'est plus réduite

au maximum, la surveillance est généralisée, etc. Évidemment, le terrorisme est le danger le plus grave, mais il ne faut pas pour autant s'arc-bouter sur des boucs émissaires et créer un État sécuritaire qui réduit les libertés et n'aboutit à rien. La lutte contre le terrorisme doit se mener avec le droit et pas contre le droit.

Vous avez affirmé récemment, à la RTBF, que si c'était à refaire aujourd'hui, la Belgique ne signerait pas la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). C'est une affirmation forte. Que vouliez-vous dire par là ?

Quand on évoque la signature de la DUDH, qui a 70 ans, on entend parfois qu'il s'agissait d'une époque où tout allait bien. C'est inexact: 1948, c'était le lendemain de la Seconde Guerre mondiale et la veille de la Guerre froide. Signer un texte où il est affirmé que «tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits» et reconnaître les droits économiques, sociaux et culturels comme un idéal commun, était incroyable. Imaginez-vous d'affirmer aujourd'hui le droit à un niveau de vie décent ? Je crois en l'importance de textes programmatiques qui s'inscrivent dans les esprits et dans notre culture. La DUDH fonctionne sur le mode de l'encouragement, de la persuasion, et c'est comme cela qu'il faut commencer, initier un mouvement. La DUDH l'a fait. Aujourd'hui, il faut évidemment être plus exigeant. Ma préoccupation actuelle est celle de l'effectivité. Les États doivent appliquer les textes qui garantissent les droits humains. Ainsi, s'agissant des droits sociaux, il n'est plus suffisant de soutenir que les États sont soumis à une obligation de réalisa-



© Fondation Roi Baudouin

« Il faut redonner un souffle à la justice, une vision, une dynamique et réaliser un véritable investissement, pour assurer l'égalité des pouvoirs. »

tion progressive; il faut que les instances de contrôle, par exemple le comité onusien des droits sociaux, en examinent concrètement la réalisation. C'est ce que demandent les jeunes par rapport au climat – des actes et non des intentions – et ils ont raison. Les droits humains sont dans une zone de turbulence, que je pense conjoncturelle. Il ne s'agit donc pas (encore) de déliquescence, mais il faut tout faire pour éviter que cela ne le devienne. Nous devrions créer en Belgique une Commission consultative des

droits humains, un organe de vigilance indépendant institué par l'État, qui examine la situation dans le pays et qui contrôle notamment en amont la compatibilité des projets/propositions de loi avec les droits garantis. Le gouvernement le promet depuis des années. Cela existe dans les pays proches mais ici, cela reste dans les cartons... Pourquoi ?

Quels sont les droits fondamentaux que nous devons encore conquérir et, surtout, rendre d'urgence effectifs ?

La santé, l'environnement, le logement et l'éducation, qui font partie du socle des droits économiques et sociaux de la DUDH. Ils se trouvent dans les textes internationaux, dans la Charte sociale européenne, dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union, dans nos Constitutions, mais il faut les rendre justiciables. Le droit à la protection du patrimoine de l'humanité et, plus largement, à la culture sont aussi essentiels : j'ai la faiblesse de croire que la culture va construire plus de ponts que de fortresses et qu'elle va réveiller notre démocratie au lieu de l'endormir. L'expérience du tribunal Monsanto m'a aussi montré qu'il est urgent de développer la responsabilité des entreprises envers les droits de l'homme – les codes de conduite ne suffisent pas. Enfin, la question des migrations est cruciale. La situation des migrants est une honte nationale et européenne, une atteinte grave aux droits humains. Je pense qu'il est urgent de reconnaître le droit de l'hospitalité comme droit fondamental.

Faudrait-il créer une sorte de Tribunal pénal international pour la justice climatique et environnementale ?

Le droit suit les événements, il ne les anticipe pas, et la mobilisation actuelle de la société civile pour la défense du climat et de l'environnement est un facteur décisif. Oui, il faut créer une justice climatique et environnementale, mais pour autant, il ne faut pas pénaliser à l'extrême. Le crime d'écocide qui est envisagé comme crime international concerne les atteintes graves et la destruction systématique et volontaire de l'environnement. Actuellement, il pourrait relever de la Cour pénale internationale de La Haye qui peut déjà considérer comme crimes de guerre et comme crimes contre l'humanité des atteintes graves à l'environnement.

Que faudrait-il pour que l'enjeu des migrations soit davantage pris en charge par l'Europe ?

L'Europe doit développer une politique et ne pas se limiter à des mesures d'ordre technique, comme le règlement de Dublin. C'était d'une naïveté incroyable de penser que cela allait fonctionner car la situation des pays frontaliers n'est pas tenable. De surcroît, l'Europe accueille finalement peu de migrants à l'échelle du monde, il faut démentir les annonces qui prétendent le contraire. Les États, quant à eux, doivent s'engager dans de bonnes pratiques et ne pas rester dans l'immobilisme sous couvert d'un manque d'action au niveau européen et tâcher, par capillarité, de convaincre d'autres pays.

Pensez-vous que nous avons perdu notre idéal commun ?

C'est une question difficile, car il n'est pas aisés de savoir si les constats actuels

sont d'ordre conjoncturel ou structurel. Oui, il faut certainement penser et repenser notre démocratie, peut-être moins dans ses principes que dans ses modalités. Non, nous n'avons pas perdu notre idéal commun même si celui-ci peut prendre des formes différentes. En tout cas, je ne souhaite pas m'enfermer dans l'idée qui serait celle de la déliquescence car le pessimisme peut créer le phénomène que l'on entend combattre.

Aujourd'hui, la parole a de moins en moins de valeur, même celle des professionnels, des experts de différentes questions. Quel regard posez-vous sur ce phénomène ? Est-ce de la liberté d'expression ?

La liberté d'expression est presque le droit le plus important, elle s'applique à tout le monde et elle est le fondement de la société démocratique. «Est démocratique», dit Ricœur, «une société qui se reconnaît divisée.» C'est la reconnaissance d'une société qui accepte «les propos qui heurtent, qui choquent et qui inquiètent». Est-ce que la parole des experts est tellement discréditée aujourd'hui ? Elle est parfois inaudible et il y a de nombreux faux experts... Je trouve positif que la parole se libère et les limites sont les discours racistes, antisémites, islamophobes, fondés sur la haine de l'autre qui incitent directement à la violence.

Durant toute la dernière législature, différents ministres de la N-VA n'en ont-ils pas un peu abusé, de cette liberté d'expression ? En son nom, on a vu fleurir des affiches antimigrants racistes, Théo Francken remettant ouvertement

en question de grands textes fondamentaux. Cela ne participe-t-il pas à cette décrédibilisation de la parole et des valeurs fondamentales de nos démocraties ?

L'exemple des affiches est incroyable car elles ne sont pas le fait d'une personne toute seule dans son coin. Ce qui est grave, c'est qu'elles ont pu franchir toutes les étapes jusqu'à leur publication. Je pense que ce n'était pas suffisant de les retirer en prétextant une erreur; il aurait fallu en débattre davantage. Ce que l'on observe actuellement par rapport aux migrants, aux minorités, aux Roms, ce sont toutes sortes de petites entailles qui érodent progressivement les démocraties. Des entailles faites par des responsables politiques qui pervertissent les valeurs par lesquelles ils sont arrivés au pouvoir (Francken, Orbàn). Nous ne pouvons pas nous endormir car, comme le disait René Cassin, demain nous nous réveillerons en dictature. Nous devons rester vigilants.

Quelles sont vos sources d'espoir pour l'avenir de nos sociétés et de nos libertés ?

La jeune génération et son engagement. Nos enfants manifestent pour eux mais aussi pour nous. Le respect des droits humains requiert une vigilance permanente, sans espoir ni désespoir car ce n'est pas cela qui compte. Nous devons garder le sens de l'injustice et avoir le courage de vouloir la justice. 





Nos libertés sont-elles menacées ? Cette interrogation revient fréquemment au sein de la société civile, mais aussi parmi les citoyen.ne.s et démocrates de tous bords. La réponse est nuancée, car ici comme dans d'autres débats, il convient d'éviter l'écueil du «c'était mieux avant» qui, de surcroît, est généralement infondé. Mais l'on ne peut nier une fragilisation d'un certain nombre de libertés, notamment depuis les mesures sécuritaires adoptées suite aux attentats en France et en Belgique. Comme l'affirme Philippe Hensmans, directeur de la section belge d'Amnesty International, au cœur de ce dossier, «sans la vigilance d'organisations de défense des droits humains, nos espaces de liberté seraient considérablement plus réduits». Et d'attirer également notre attention sur les pressions qui guettent la liberté de la presse, avec des journalistes chaque fois plus malmenés, dans une vile tentation de décrédibiliser les «chiens de garde» de nos démocraties. D'autant plus lorsque l'on sort de nos frontières nationales, là où des gouvernements «forts» ont pris les rênes du pouvoir, affaiblissant les droits fondamentaux que d'aucuns pensaient acquis à jamais. Sans oublier cet ennemi de l'intérieur: notre propre esprit, qui jongle ici avec le concept d'auto-alienation, là avec un «confort» de façade qui vise à confier notre destin à un homme providentiel. Que celui-ci soit un imposteur populiste niant à tout-va les droits et la légitimité démocratique ne gêne malheureusement pas tout le monde. (se)

« Il n'y a pas eu d'âge d'or des droits humains »

Au fil des années, l'étau semble se refermer sur l'Europe. L'espace réservé aux pays voisins dans nos rapports annuels s'est progressivement agrandi. La liste des violations des droits fondamentaux dans l'Union européenne s'est allongée.

Par Philippe Hensmans

Directeur de la section belge d'Amnesty International

À quoi est due l'augmentation du relevé des atteintes aux droits humains en Europe ? Certainement à une plus grande vigilance concernant des problèmes préexistants (violations liées au genre, violences conjugales et sexuelles...) et auxquels nous ne consacrons pas auparavant l'énergie qu'ils méritent. Ce mouvement s'est encore accentué ces dernières années avec #MeToo et d'autres initiatives du même type.

La traduction en termes de droits humains de problématiques qui semblaient liées à de « simples » revendications syndicales, par exemple, a aussi élargi le champ des préoccupations sur lesquelles travaillent des organisations qui traditionnellement se battaient pour les droits civils et politiques uniquement. On découvre ainsi que le droit à l'eau, à une pension ou au chômage sont autant de droits figurant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et ces droits commencent à être pris en compte aussi par les associations traditionnelles de défense des droits humains.

Des avalanches de lois liberticides

Néanmoins, certaines libertés fondamentales « traditionnelles » comme le droit à la liberté d'expression semblent remises en cause, y compris par des nations européennes qui les garantissaient depuis longtemps. La lutte contre le terrorisme n'y est pas pour rien. Et sans la vigilance d'organisations de défense des droits humains, nos espaces de liberté seraient considérablement plus réduits. De nouvelles lois radicales mènent en effet l'Europe vers un état de sécurisation permanente, enraciné et dangereux. Au lendemain d'une série d'attentats, de Paris à Berlin, les gouvernements ont en effet adopté à la hâte une multitude de lois discriminatoires et disproportionnées. Prises individuellement, ces mesures de lutte contre le terrorisme sont déjà suffisamment inquiétantes, mais lorsqu'elles sont étudiées dans leur ensemble, un tableau préoccupant se dessine, dans lequel des pouvoirs illimités bafouent des libertés considérées comme acquises.

L'idéal-type du «sauveur de la nation»

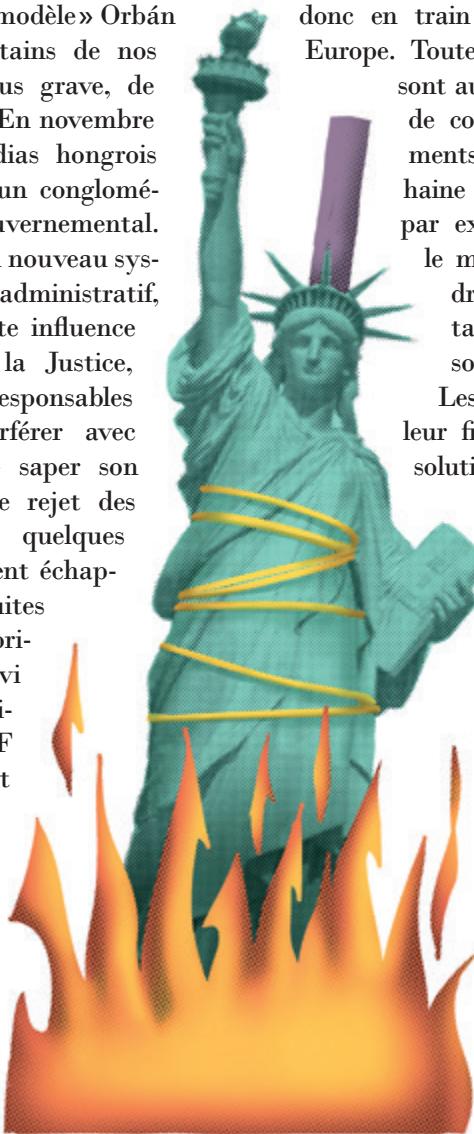
Par ailleurs, l'accès à des modes démocratiques de choix des dirigeants n'a pas pour autant constitué une garantie de la mise en place de structures qui protègent les droits humains dans des pays qui venaient de quitter des régimes dictatoriaux comme la Roumanie, la Pologne ou la Bulgarie. Le «modèle» Orbán attire même certains de nos politiciens et, plus grave, de nos concitoyens. En novembre dernier, 476 médias hongrois ont fusionné en un conglomérat géant progouvernemental. Parallèlement, un nouveau système de tribunal administratif, placé sous la forte influence du ministre de la Justice, permettra aux responsables politiques d'interférer avec la Justice et de saper son indépendance. Le rejet des migrants (sauf quelques «amis» qui doivent échapper à des poursuites dans leur pays d'origine) a été suivi de la criminalisation des SDF (un amendement à la Constitution interdit la «résidence habitation dans un espace public») et de mesures relatives à la protection des travailleurs

(un employeur peut imposer jusqu'à 400 heures de travail supplémentaires par an à ses salariés). On voit ainsi se mettre en place un modèle que rejettent bon nombre des admirateurs d'Orbán s'ils y étaient confrontés eux-mêmes. Mais ils ne veulent pas le voir, fascinés qu'ils sont par cet idéal-type du «sauveur de la nation».

L'espace des droits humains serait donc en train de se rétrécir en Europe. Toutes les organisations

sont aujourd'hui effrayées de constater les déferlements non seulement de haine contre les migrants par exemple, mais aussi le mépris à l'égard des droits fondamentaux, sur les réseaux sociaux notamment.

Les trolls répandent leur fiel, appelant à des solutions musclées et simplistes pour résoudre des problèmes souvent imaginaires («l'invasion migratoire», fantastique machine de guerre émotionnelle). Ils font monter sur le trône de la notoriété des bricoleurs narcissiques dont la soif de pouvoir (et d'argent, mais cela se verra sans doute plus tard) engendre des



dégâts terribles dans la vie d'individus sans beaucoup de défense (migrants, SDF, travailleurs à faibles revenus...). Nous sommes de plus en plus tentés de relire les événements qui nous entourent à la mode «années 1930». Et les ressemblances, c'est vrai, sont frappantes.

Ce n'était pas mieux avant

Pourtant, il faut faire très attention à ne pas tomber dans le piège du «C'était mieux avant». Y a-t-il eu un âge d'or des droits humains? Non. Le penser, ce serait oublier un peu vite plusieurs choses. Tout d'abord, l'obtention de modifications législatives en faveur des droits humains dans nos pays a toujours été le résultat de combats de longue haleine (la Ligue des droits humains a plus de 100 ans!). Et ces garanties peuvent disparaître facilement (les discussions sur l'avortement l'ont bien montré). Il n'y a jamais eu de situation stable et totalement en faveur des libertés fondamentales. Les attaques contre les droits des migrants, par exemple, ont commencé en Belgique à la fin des années 1980... Ensuite, des lois en faveur de ces droits n'entraînent pas automatiquement des changements dans les pratiques ou dans les habitudes de nos concitoyens. Les dispositions contre la violence conjugale ne signifient pas que celle-ci a diminué. Les ressources de nos parquets sont totalement insuffisantes pour faire face à l'ampleur des crimes commis et l'éducation au respect des droits des femmes est largement lacunaire aujourd'hui. Et enfin, la chute du mur de Berlin a quasiment coïncidé avec le massacre de Tien An Men. Ce

Nous avons la chance de voir se développer une génération qui a décidé de prendre son destin en main.

qui est apparu à l'époque comme peut-être la «fin de l'histoire» en Europe n'a pas signifié l'amélioration des droits fondamentaux partout ailleurs dans le monde. Pire: nous avons montré une indifférence répugnante face au génocide rwandais et nous sommes aujourd'hui encore complices de régimes qui n'ont que faire des droits humains. Nous n'hésitons pas à fournir des armes aux criminels de guerre «pour garantir l'emploi ici». Et nos batteries ont plus d'importance à nos yeux que la vie des enfants qui doivent extraire le cobalt à mains nues.

Non, il n'y a pas eu de *Golden Age* des droits humains, sauf pour quelques privilégiés. Ce qui ne veut pas dire que nos combats sont inutiles. D'abord, parce qu'ils permettent d'empêcher ces dérives dans un grand nombre de cas. Ensuite, parce que des victimes et des défenseurs comptent sur nous pour les aider partout dans le monde, y compris en Europe. La charge est lourde mais elle n'est rien par rapport aux souffrances de celles et ceux qui en sont aujourd'hui les victimes. Et nous avons la chance de voir se développer une génération qui a décidé de prendre son destin en main. À nous de faire en sorte qu'elle puisse traduire sa volonté de vivre dignement en termes de droits humains.



Paroles, paroles... et crédibilité

L'espace public numérique a révolutionné l'exercice de la liberté d'expression. Mais depuis que tout le monde donne son avis sur tout, les mots semblent avoir perdu leur poids. La parole est-elle décrédibilisée ?

Par Jacques Englebert

Professeur à l'ULB et avocat spécialisé en droit de la liberté d'expression

En vertu de l'article 19 de la Constitution, la liberté de manifester ses opinions en toute matière est garantie, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de cette liberté. La Convention européenne des droits de l'homme est encore plus explicite dans son article 10: «Toute personne a droit à la liberté d'expression, qui comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées, sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière».

Internet et plus particulièrement les réseaux sociaux ont rendu effectif le projet révolutionnaire de nos constituants. Jusqu'à la fin du XX^e siècle, cette liberté était *de facto* restée l'apanage de ceux qui avaient accès aux médias de masse. Certes, tout le monde pouvait s'exprimer, mais sans support médiatique, cette expression restait confidentielle. Ce n'est plus le cas aujourd'hui: chaque citoyen peut s'emparer de l'espace public numérique pour s'exprimer. C'est l'avènement du

«journalisme ouvert»¹. Dorénavant, tout citoyen est effectivement libre de manifester ses opinions en toute matière. Internet a supprimé toute différence, dans l'accès au public, entre le citoyen et le journaliste, l'écrivain ou le pamphlétaire. Il suffit dorénavant à chacun de disposer d'un ordinateur ou d'un smartphone et d'une connexion à la toile, pour pouvoir communiquer librement faits et opinions à un public indéterminé.

Plus de priviléges pour la presse

Et si la majorité de ceux qui s'expriment publiquement n'ont pas plus d'écoute que lorsqu'ils devisaient au café du commerce, certains ont acquis une réelle audience à faire parfois pâlir d'envie les médias traditionnels. Ce sont d'ailleurs les journalistes qui, les premiers, ont vu d'un très mauvais œil se développer cette expression citoyenne au détriment de leur monopole. On en trouve une parfaite illustration dans les propos du journaliste Olivier Duhamel, à propos des réactions diffusées sur

¹ «La liberté de s'exprimer n'est plus un droit principalement exercé par l'intermédiaire des mots prononcés ou imprimés ou des formes d'expressions traditionnelles comparables utilisant les médias; il s'agit aussi d'un droit dont l'utilisation est "passée en ligne" et devenue de plus en plus interactive», dans *Le journalisme ouvert*, Iris plus, 2013-2, Observatoire européen de l'audiovisuel, p. 27.

Internet à la suite du décès, quelques jours auparavant, du jeune militant d'extrême gauche Clément Méric, mort sous les coups d'un militant d'extrême droite : « Ce qui m'a beaucoup frappé, c'est l'envahissement du commentaire [...]. Chacun se sent investi, enfin beaucoup de gens se sentent le droit de nous donner le fin mot de la raison de cette tragédie. Je trouve cela très choquant et très irrespectueux du travail normal des journalistes »².

C'est vainement que les journalistes ont invoqué leurs compétences, leur professionnalisme et leur déontologie, pour tenter de discréditer cette expression nouvelle, qui ne rencontraient selon eux aucune de ces qualités. Ils n'ont pas pu empêcher que la parole citoyenne porte autant, sinon plus, que la leur. Sans doute comprenaient-ils, petit à petit, que seule l'excellence – si fréquemment oubliée – leur permettra de retrouver une place privilégiée dans l'expression. Encore faut-il qu'ils se décident à la côtoyer à nouveau.

Chasse politique à l'«infox»

Il n'y a toutefois pas que les journalistes pour considérer que l'appropriation de la parole par tous et donc aussi par n'importe qui pourrait



nuire à nos démocraties. Et qu'il s'imposerait dès lors de la réglementer. Les politiques ne sont pas en reste. Les projets de loi visant à interdire les *infox* ou *fake news* en témoignent. Mais aussi la disqualification de tous ceux qui osent exprimer leurs doutes face à certaines « évidences ». On songe notamment aux fameux « jojos en gilet jaune », dénoncés avec mépris et agacement par Emmanuel Macron.

² Émission « Médiapolis » diffusée sur Europe 1 le 8 juin 2013.



Il est vrai que de nombreux gilets jaunes ont exprimé leurs doutes à propos de l'attentat survenu à Strasbourg, le 11 décembre 2018: l'attentat n'aurait-il pas été organisé par le gouvernement pour détourner l'attention ou neutraliser leur mouvement? Ce doute se transformant chez bon nombre d'entre eux en certitude. Les autorités, relayées par une presse unanime, ont immédiatement dénoncé une expression complotiste ou conspirationniste.

Mensonge d'État vs doute citoyen

Et pourtant, les citoyens n'ont-ils pas quelque raison de douter? Le passé ne leur a-t-il pas appris à être méfiants? Steven Spielberg vient de nous le rappeler avec son film *Pentagon Papers*: en 1971, le gouvernement américain propageait sciemment des informations erronées, des

fausses nouvelles, sur la situation au Vietnam pour continuer à y envoyer des soldats américains alors que la défaite était inéluctable. De même, il a fallu attendre encore un film, *Vice* d'Adam McKay, pour que nos yeux s'ouvrent enfin sur d'autres turpitudes du pouvoir américain, qui avec pour seul objectif de satisfaire les intérêts de quelques puissances économiques, a forgé de toutes pièces de fallacieux motifs en vue de justifier la guerre en Irak, en 2003.

On le voit, le «mensonge d'État» a largement devancé les *infox*. Il en va de même des mensonges capitalistes, destinés à protéger les marchés. Il suffit de songer à tout ce qui était su mais n'a pas été dit sur la toxicité du tabac ou, plus récemment, du glyphosate. Et, si les réseaux sociaux avaient existé en 1985, le gouverne-

ment français aurait certainement qualifié de complotistes ceux qui ont osé imaginer que le *Rainbow Warrior*³ a été coulé par les services secrets français⁴ sur autorisation explicite d'un président Mitterrand agacé par les protestations de Greenpeace contre les essais nucléaires français à Mururoa. Complotistes aussi, sans aucun doute, ceux qui ont dénoncé, depuis ces premiers essais, leur impact sur la santé et l'environnement, nié pendant plus de trente ans par les autorités françaises.

Lorsqu'il ne verse pas dans le mensonge, l'État n'hésite pas à recourir à la propagande pour promouvoir certains concepts qui se verrraient inévitablement taxés d'*infox* s'ils émanaient de simples citoyens. Il en va ainsi notamment des «déclarations sans fondement» d'Emmanuel Macron «sur une supposée fuite des plus riches devant l'ISF⁵» ou sur «les miracles du “ruissellement”»⁶.

De la post-vérité au réel

Pour Jean-Claude Monod, philosophe au CNRS, spécialiste de la post-vérité, «la démocratie est une forme de gouvernement qui implique une pluralité d'opinions, et la prétention de détenir la vérité ne fait pas bon ménage avec la démocratie. Il faut accepter que règnent des opinions différentes et non une seule vérité que le gouvernement se ferait fort d'appliquer»⁷.

Plus que le développement des *infox*, c'est la distance que prennent les citoyens avec la réalité qui pose

« Il n'y a ni bon ni mauvais usage de la liberté d'expression, il n'en existe qu'un usage insuffisant »

Raoul Vaneigem

aujourd'hui problème. C'est cette distance qui permet aux *infox* de prospérer, qui en fait le lit. Cette distance ne disparaîtra pas avec la répression des expressions douteuses, fantaisistes ou mensongères. Le réel intéresse de moins en moins de monde. Encouragés dans cette tendance dramatique par la télévision qui, depuis une vingtaine d'années, sous le concept de téléréalité emprunté à la novlangue orwellienne, nous gave de fausses réalités, à la satisfaction du plus grand nombre.

Certains politiques l'ont parfaitement compris et se sont à leur tour engagés sans vergogne dans la post-vérité. Et une large frange de la population n'y trouve rien à redire. Voilà le vrai défi. Il se pose aux démocrates – politiques, citoyens responsables et médias : comment redonner aux sociétés l'envie du réel ? En s'engageant pour un réel enviable. En éduquant. Et en se réappropriant les pouvoirs abandonnés à des forces occultes – pour l'essentiel économiques – qui, au contraire, prospèrent avec la post-vérité. Certainement pas en réduisant la liberté d'expression au moment même où chaque citoyen peut enfin se l'approprier. ♦

3 Navire amiral de l'organisation écologique Greenpeace.

4 Occasionnant la mort du photographe Fernando Pereira, membre de l'équipage.

5 Impôt sur la fortune immobilière.

6 Thibault Gajdos, «Les “jojos” en gilet jaune, Macron et les médias», dans *Le Monde*, 15 février 2019.

7 *Le Monde*, 24 mai 2018.

Une presse en mauvaise posture

C'est peu dire que les médias traditionnels traversent une période difficile. Quand ils ne sont pas mis sous contrôle par le pouvoir en place, ils sont largement discrédités par une grande partie de l'opinion publique. Beaucoup de gens se méfient de la presse et s'en détournent. Comment rétablir la confiance ?

Par Pierre-Arnaud Perrouty
Directeur de la Ligue des droits humains
Membre du Conseil de déontologie journalistique

Paris, 5 janvier 2019. Depuis plusieurs semaines, les gilets jaunes manifestent dans toute la France. En ce premier samedi de l'année, un bon millier de manifestants s'arrêtent devant le siège de l'Agence France Presse pour crier des slogans hostiles aux médias. Des scènes similaires se produisent dans d'autres villes devant le siège de médias régionaux. Dans le même temps, des manifestants acclament des journalistes de la chaîne RT (anciennement *Russia Today*) dans des cortèges. Le rapprochement de ces deux scènes laisse songeur : pourquoi conspuer une agence de presse indépendante reconnue mondialement pour son intégrité professionnelle et applaudir une chaîne notoirement inféodée à un régime brutal et tyranique ? Comment en est-on arrivé là ?

Identifiés au monde des élites et accusés de parti pris, les médias traditionnels traversent une crise de confiance. Résultat : lecteurs, téléspectateurs et auditeurs s'en détournent pour s'informer via les réseaux sociaux, avec l'effet

de « bulle filtrante » que l'on connaît : les croyances sont renforcées et la colère, nourrie. Alors, quand ils sont repérés dans les cortèges, des journalistes sont violemment pris à partie, parfois même physiquement, au point que certaines équipes se déplacent désormais avec des agents de sécurité.

L'état de la presse dans le monde

Depuis 2002, Reporters sans frontières (RSF) publie un classement mondial de la liberté de la presse qui se veut une « photographie de la situation, fondée sur une appréciation du pluralisme, de l'indépendance des médias, de la qualité du cadre légal et de la sécurité des journalistes dans ces pays et régions ». Sans surprise, l'Europe fait bonne figure dans ces classements. En 2018, les cinq premières places (sur 180) sont occupées par des pays européens : Norvège, Suède, Pays-Bas, Finlande et Suisse. La Belgique occupe une fort honorable 7^e place. La France n'apparaît qu'au 33^e rang. En bas de classement, on trouve la

Chine (176^e), la Syrie (177^e) et la Corée du Nord (180^e).

Dans son rapport 2018, RSF s'inquiète du *media bashing* généralisé à travers le monde: «L'hostilité revendiquée envers les médias, encouragée par des responsables politiques et la volonté des régimes autoritaires d'exporter leur vision du journalisme menacent les démocraties.» De la Russie au Brésil en passant par l'Indonésie, les journalistes sont des boucs émissaires commodes. Jusqu'au président américain qui fustige quotidiennement la presse sur les réseaux sociaux et n'hésite pas à qualifier les journalistes d'«ennemis du peuple».

L'Europe, loin d'être immunisée

Si elle caracole encore en tête de classement, l'Europe est pourtant loin d'être immunisée contre ce phénomène. Pour s'en tenir à des exemples récents, le gouvernement hongrois a réussi à

ordonner la fermeture, du jour au lendemain, du grand quotidien d'opposition *Népszabadság* en 2016. En 2017, le président de la République tchèque, Milos Zeman, apparaissait en conférence de presse avec une kalachnikov factice sur laquelle était inscrit «Pour les journalistes». En Slovaquie, Robert Fico, Premier ministre jusqu'en mars 2018, traitait les journalistes de «sales prostituées anti-slovaques». Dans ce même pays, le journaliste Jan Kuciak a été assassiné en février 2018. À Malte, une autre journaliste, Daphne Caruana Galizia, mourait assassinée dans l'explosion de sa voiture en 2017. Dans les deux cas, ces journalistes enquêtaient sur des affaires de corruption et l'ont payé de leur vie.

Certes moins dramatique, un cap a tout de même été franchi en France ces derniers mois avec les manifestations des gilets jaunes. À quoi il faut ajouter la violence policière: de nombreux cas ont été recensés de violences verbales





ou physiques liées au refus des policiers d'être filmés. Et par ailleurs, des personnalités politiques de premier plan ne se privent pas de distiller ouvertement leur mépris des médias: de Marine Le Pen à Jean-Luc Mélenchon, en passant par Emmanuel Macron, l'ensemble du spectre politique est touché.

Et en Belgique ?

Dans ce contexte, la Belgique se porte plutôt bien. On recense tout de même des cas de pressions et des actions judiciaires contre des journalistes. *Médor* s'était vu assigner en 2015 par la société Mithra pour tenter d'interdire la publication d'un article qui portait, selon elle, atteinte à son image. Des journa-

listes de la RTBF ont été brièvement arrêtés devant le centre fermé 127 bis à côté de l'aéroport de Bruxelles en juin 2018. Deux policiers sont actuellement renvoyés devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour avoir saisi une caméra et détruit des images tournées par une équipe de Zin TV.

La Belgique n'échappe pas non plus au phénomène de délégitimation de la presse par des acteurs politiques et une partie de l'opinion. Les partis de droite, la N-VA et le MR en particulier, entretiennent soigneusement une petite musique selon laquelle les médias sont majoritairement de gauche. Le comble du ridicule n'était pas loin d'être atteint lorsqu'au lendemain des élections com-

munales d'octobre 2018, en Bureau de parti, Charles Michel chargeait les médias pour tenter d'expliquer le mauvais résultat du MR: «Quand la RTBF ouvre son JT de 19 h 30 samedi sur le dérèglement climatique, on sait que tout est mis en place pour qu'Écolo gagne.» Le commentaire pourrait paraître risible s'il n'était révélateur du malaise profond qui s'est installé.

Dans la ligne de mire populiste

Ce malaise suscite des débats dans de nombreuses rédactions de par le monde. Dans un article récent, Vincent de Coorebyter liait cette question à celle du populisme: comment contrer le populisme sans le renforcer? Pour les journalistes confrontés à un environnement hostile, bien faire son métier ne suffit plus. Des initiatives de *fact checking* se sont multipliées. Malgré leur côté salutaire pour démonter les raccourcis du populisme, elles échouent largement parce que le propre des croyances est de ne pas se laisser atteindre par les faits: tout élément factuel peut être contourné, voire retourné, pour conforter une croyance. C'est le propre des théories complotistes. Autre élément à prendre en compte: les médias sont largement perçus, à tort ou à raison, comme faisant partie de l'*establishment* et trop proches des cercles de pouvoir pour conserver un regard critique. Ils font partie du système qui est dénoncé par les populistes.

Contrer la défiance

Le diagnostic posé, la question reste entière: comment rétablir cette con-

fiance? Personne ne détient la recette miracle mais on peut sans trop de risque en citer quelques ingrédients. À commencer par renforcer le travail de terrain, aller à la rencontre des gens, passer du temps à écouter et comprendre sans porter de jugement trop rapide. Quelques grands médias américains l'ont très bien compris après être passés complètement à côté de l'élection de Donald Trump. Encourager la diversité, à la fois dans le recrutement des journalistes et dans les experts sollicités pour commenter l'actualité. Des initiatives telles que le site Expertalia («répertoire diversifié de sources d'expertises») mis en place par l'Association des journalistes professionnels vont dans ce sens. Faire preuve de transparence dans la manière dont les productions journalistiques sont construites, comme dans la rubrique «Inside» de la RTBF qui lève le voile sur les coulisses de l'info. Faire preuve d'autocritique et reconnaître ses erreurs, notamment via des rubriques confiées à des médiateurs au sein des rédactions. Enfin, encourager au respect de la déontologie. Le travail du Conseil de déontologie journalistique, où toute personne peut déposer une plainte gratuitement contre toute production journalistique, contribue à renforcer la crédibilité des médias. Plusieurs pays en Europe ont mis en place des instances de ce genre et la France progresse dans cette voie. Aucun de ces éléments n'est suffisant mais combinés, ils peuvent contribuer à préserver le rôle de la presse libre et indépendante dont on ne dira jamais assez qu'il est fondamental en démocratie. À plus forte raison quand cette dernière est mise en danger par des courants populistes et extrémistes de tous bords.

Libre dans sa tête

Parce qu'elle fait appel au système de valeurs et de convictions propre à chacun et chacune, la liberté de pensée, de conscience et de religion touche au cœur de l'identité et de la dignité de chaque être humain. Mal protégée en pratique, elle fait également l'objet d'une instrumentalisation par de multiples acteurs chrétiens de tendance conservatrice.

Par Julie Pernet
Déléguée «Europe et International» - CAL/COM

Souvent réduite à tort à la «liberté religieuse» ou à la «liberté de conviction», la liberté de conscience balaie un champ d'action bien plus large. Il convient de ne pas l'oublier, et de le défendre. En 1993, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a clarifié la portée de ce droit¹. Il englobe la liberté de pensée dans tous les domaines, les convictions personnelles et l'adhésion à une religion ou une croyance, manifestée individuellement ou en commun. Le Comité a spécifié que la liberté de pensée et la liberté de conscience étaient protégées «à égalité» avec la liberté de religion et de conviction. L'ONU protège les convictions théistes, non théistes et athées, ainsi que le droit de ne professer aucune religion ou conviction. Chacun et chacune est donc libre de se désintéresser de toute croyance, religieuse ou autre, et de n'avoir aucun avis sur la question. Le Comité a fait observer que la liberté «d'avoir ou d'adopter» une religion ou une conviction implique nécessairement la liberté de choisir, mais aussi de changer et d'abandonner une religion ou une

conviction (apostasie). En outre, nul ne peut être contraint de révéler son opinion sur le sujet.

De la théorie à la pratique

Un rapide coup d'œil du point de vue international nous force à constater que cette liberté est loin d'être respectée en pratique. Chaque année, les rapports internationaux successifs font état de persécutions et discriminations sévères contre des minorités religieuses et des non-croyants à travers le monde². Les minorités musulmanes sont particulièrement opprimées et attaquées en Birmanie et en Thaïlande, deux pays à majorité bouddhiste, en République centrafricaine, à majorité chrétienne, mais aussi en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, à majorité sunnite. L'Inde, le Pakistan et l'Irak sont quant à eux des territoires hostiles pour les minorités chrétiennes, coincées entre la violence islamiste et le nationalisme religieux d'État. Cette situation affecte également les libres-penseurs, athées, humanistes et apostats au Bangladesh, en Mauritanie, en

¹ Observation générale adoptée au titre du paragraphe 4 de l'article 40 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, additif Observation générale n° 22 (48) (art. 18) 1.

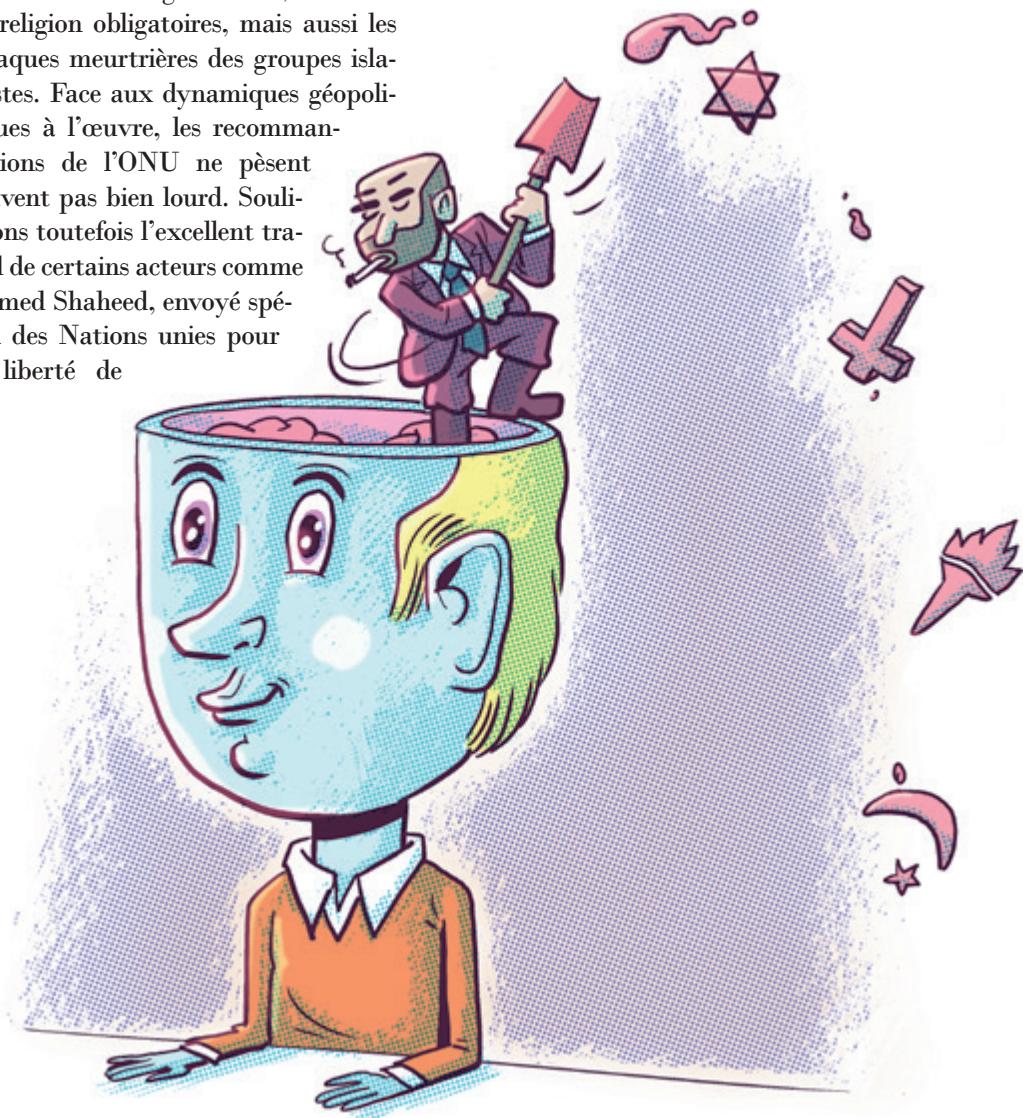
² Voir, par exemple, les rapports du Pew Research Center et le *Freedom of Thought Report* de Humanists International.

Arabie saoudite, aux Maldives ou au Soudan par exemple.

Le champ des persécutions contre celles et ceux qui s'opposent à la foi majoritaire est vaste. Il s'étend de la peine de mort à l'emprisonnement pour «blasphème» ou «insulte à la religion», en passant par un strict contrôle de l'État sur les cérémoniels religieux, l'interdiction des mariages mixtes, les cours de religion obligatoires, mais aussi les attaques meurtrières des groupes islamistes. Face aux dynamiques géopolitiques à l'œuvre, les recommandations de l'ONU ne pèsent souvent pas bien lourd. Soulignons toutefois l'excellent travail de certains acteurs comme Ahmed Shaheed, envoyé spécial des Nations unies pour la liberté de

religion et de conviction, qui rappelle sans relâche les États à leurs obligations internationales. En ce compris la protection des athées, humanistes, laïques et autres libres-penseurs qui restent généralement les grands oubliés des rapports internationaux sur le sujet.

L'Union européenne (UE) n'est pas en reste lorsqu'il s'agit de s'émouvoir



des violations de la liberté de pensée, de conscience et de religion à travers le monde. La protection de cette liberté figure en bonne place au sein des principaux textes de droit européen, notamment la Charte des droits fondamentaux (article 10) et la Convention européenne des droits de l'homme (article 9). En 2014, l'UE a également renforcé son arsenal législatif en élaborant des lignes directrices pour promouvoir cette liberté dans sa politique étrangère et ses relations avec les pays tiers. Ces directives ont été chaleureusement accueillies, tant par les communautés religieuses que les organisations laïques. Mais elles restent – hélas ! – de simples recommandations sans réelle portée contraignante. Dès lors, il est difficile d'évaluer l'impact du travail des délégations européennes sur le terrain.

Au service des valeurs chrétiennes ?

3 Le travail de ces organisations a été mis en lumière dans l'excellent rapport « “Restaurer l'ordre naturel”. La vision des extrémistes religieux pour mobiliser les sociétés européennes contre les droits humains en matière de sexualité et de reproduction » de l'European Parliamentary Forum on Population & Development en avril 2018.

L'évaluation de ce travail et le renforcement de l'action de l'UE en matière de promotion de liberté de pensée et de conviction ont récemment fait l'objet d'un vote au sein du Parlement européen. Problème: l'initiative était portée par le groupe des Démocrates chrétiens, majoritaire au sein de l'hémicycle, et faisait la part belle à la situation des minorités chrétiennes dans le monde, à la quasi-exclusion de toute autre considération. Or, la protection de la liberté de pensée et de conviction ne saurait s'arrêter au sort d'une seule communauté.

Ce ne sera qu'après d'âpres négociations avec les autres groupes politiques, mobilisés par le Centre d'Action Laïque, que naîtra un texte relative-

ment équilibré reconnaissant le défi posé par la persécution d'autres minorités religieuses et des athées et apostats et s'engageant à associer les organisations laïques au travail de l'UE en la matière. L'adoption de ce rapport n'est qu'un exemple parmi d'autres de la mise en avant continue de l'agenda chrétien au sein des institutions européennes et internationales. Pour les laïques, il s'agissait, d'une part, d'élargir le champ de vision des démocrates-chrétiens, et d'autre part, symboliquement, de replacer la liberté de pensée, de conscience et de religion à sa juste place: un droit parmi d'autres, qu'il convient de défendre mais qui n'a pas vocation à surpasser les autres droits fondamentaux.

Les textes de droit sont très clairs: si la liberté de pensée, de conscience et de conviction est absolue, sa manifestation peut en effet être limitée pour protéger les droits et les libertés d'autrui. La «liberté religieuse» et la «liberté de conscience» sont aujourd'hui brandies par de multiples lobbies chrétiens pour s'opposer aux droits des femmes, et notamment à l'accès à l'IVG et à la contraception, à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle de nos enfants à l'école, au droit de mourir dans la dignité et aux droits des personnes LGBTQI³. Il convient dès lors d'être vigilants pour que la liberté de conscience ne devienne pas un permis de discriminer ou un moyen de contourner les lois en place. Ce sera notamment l'un des grands enjeux du travail des organisations laïques après les prochaines (et difficiles) élections européennes. 

Liberté et sécurité sont sur un bateau¹

Liberté tombe à l'eau... Que reste-t-il ? La lutte contre le terrorisme nous impose-t-elle de choisir entre liberté et sécurité ?

Par Olivia Venet

Présidente de la Ligue des droits humains

Depuis de nombreuses années déjà, et plus encore depuis les attentats qui ont frappé la France, puis la Belgique, notre arsenal législatif se renforce avec pour objectif affiché de lutter contre le terrorisme. Cette lutte, si elle est bien indispensable, ne peut se faire au détriment du respect des droits fondamentaux. Car, avant toute autre chose, le terrorisme est la négation des droits et des libertés fondamentaux. Vouloir imposer une vue politique ou religieuse par des violences graves à l'égard de victimes innocentes, c'est dénier les fondements mêmes de tout État de droit. Combattre le terrorisme, c'est donc également protéger autant qu'affirmer nos libertés fondamentales. Les droits humains sont ainsi le cadre propice à une réaction adéquate, juste et efficace. Loin d'être des corollaires de l'impunité, ils sont le prisme au travers duquel la lutte contre le terrorisme doit s'inscrire.

Une frénésie législative

On observe pourtant, en Belgique, des remises en cause récurrentes de certains droits fondamentaux.

Elles sont présentées comme nécessaires pour notre sécurité, dans une véritable frénésie législative dont il est permis de douter de l'efficacité. Et qui paraît surtout avoir pour objectif de montrer que les autorités publiques réagissent. Or, au contraire, la multiplication des infractions à caractère terroriste qu'elle implique entretient un flou inadéquat autour de la notion, laissant aux juges la difficile tâche de trancher et de définir, au cas par cas, ce qui constitue un comportement infractionnel ou non.

Entre facilité et abus

Le législateur, la plupart du temps sous l'impulsion directe du pouvoir exécutif, est allé très loin, parfois trop loin. La Cour constitutionnelle a ainsi annulé, en mars 2018², l'infraction d'incitation au terrorisme qui était conçue comme un véritable délit d'intention, considérant que l'atteinte aux libertés d'expression et d'association était disproportionnée³. Autre exemple, celui de l'incrimination qui sanctionne le fait de quitter la Belgique ou d'y

¹ Titre emprunté à Vincent Engel, article mis en ligne le 15 octobre 2018, sur <https://plus.lesoir.be>.

² C. C., 15 mars 2018, n° 31/2018.

³ Pour plus d'information, voir «Sur recours de la LDH, la Cour constitutionnelle rappelle que la lutte contre le terrorisme ne peut justifier la limitation de la liberté d'expression», sur www.liguedh.be

revenir «en vue de commettre des infractions terroristes». Le départ ou l'entrée dans le territoire n'étant pas en soi illégal, c'est l'intention de l'auteur qui devra déterminer si l'action posée est légale. Cela soulèvera, à ne pas en douter, d'importants problèmes d'appréciation, avec un risque de renversement de la charge de la preuve, revenant à imposer au prévenu de se disculper – en violation de la présomption d'innocence.



L'autoformation, un futur crime

Cette frénésie législative ne semble pourtant pas devoir ralentir. En effet, très récemment encore, le Parlement a voté, dans une précipitation difficilement justifiable, une proposition de loi visant à créer une nouvelle incrimination: l'autoformation (notamment via Internet) en vue de commettre une infraction terroriste. Si l'on peut comprendre la nécessité de se prémunir contre ce type de comportement, encore faut-il évaluer avec prudence les risques collatéraux potentiels pour la liberté d'expression qu'impliquerait un contrôle accru de nos consultations sur la toile.

Il est permis de se demander si une réponse au phénomène terroriste centrée quasi exclusivement sur la répression est vraiment la plus efficace. Le problème est plus complexe et ne pourra pas être solutionné à coups de moyens policiers: la surenchère sécuritaire comme priorité politique sonne comme un aveu d'échec démocratique.

Un exécutif de plus en plus puissant

À cet égard, soulignons un autre phénomène inquiétant: celui d'une séparation toujours moins marquée des pouvoirs, avec une puissance sans cesse

accrue de l'exécutif au détriment du législatif et du judiciaire. Si le Parlement était déjà largement dépossédé de ses prérogatives par l'exécutif, c'est aujourd'hui le pouvoir judiciaire qui est mis, notamment à coups de restrictions budgétaires, en incapacité de fonctionner normalement. Cette centralisation des pouvoirs entre les mains de l'exécutif est des plus alarmantes.

Sous couvert de lutte contre le terrorisme, les moyens et les pouvoirs mis à la disposition des parquets, services de police et de renseignement connaissent une expansion décomplexée, sans que soit nécessaire l'intervention d'un juge. Or, le rôle du juge indépendant et impartial, en tant que gardien des libertés fondamentales, est essentiel. Heureusement, la Cour constitutionnelle a annulé⁴, sur un recours introduit notamment par la Ligue des droits humains, les dispositions qui élargissaient les pouvoirs du ministère public au détriment du juge d'instruction (mini-instruction), en rappelant le caractère fondamental du droit à la vie privée et l'indispensable intervention d'un juge indépendant lorsqu'il est porté atteinte à ce droit.

Ces extensions de prérogatives sont aussi à l'œuvre dans bien d'autres domaines que celui de la lutte contre le terrorisme. Et elles s'étendent, par un effet de contamination, à tous les secteurs du droit pénal. Dans les faits, les méthodes dérogatoires aux principes fondamentaux qui ont été adoptées pour lutter contre le terrorisme sont, dans de nombreux cas, utilisées pour des affaires qui ne relèvent pas de cette incrimination.

La surenchère sécuritaire comme priorité politique sonne comme un aveu d'échec démocratique.

La vie privée, première bafouée

Les mesures adoptées sont également fortement attentatoires au droit au respect de la vie privée. Collecte intensive de données électroniques, levée du secret professionnel des assistants sociaux dans le cadre des concertations de cas, instauration de registre de passagers pour tous les transports internationaux (PNR) ne sont que quelques exemples de ce développement d'un contrôle étendu sur toute la population. La Cour de Justice de l'Union européenne a pourtant rappelé que la conservation de métadonnées de manière indifférenciée à l'égard de tous les citoyen.ne.s, et ce, alors même que rien ne permet de supposer qu'ils auraient un lien, direct ou indirect, avec des activités criminelles graves, est excessif et ne peut être considéré comme justifié dans une société démocratique⁵. Dans le même ordre d'idées, ce 14 mars 2019, la Cour Constitutionnelle a annulé l'obligation de dénonciation active qui pesait sur les assistant.e.s sociaux/ales de dénoncer les usagers présentant des indices de terrorisme⁶.

Moins et mieux surveiller

La lutte contre le terrorisme ne peut en effet avoir pour corollaire la mise

⁴ C.C., 21 décembre 2017, n° 148/2017.

⁵ Catherine Forget, *L'obligation de conservation des «métadonnées» : la fin d'une longue saga juridique*, J.T. 2017, p. 238, en référence à l'arrêt C.J.U.E. du 21 décembre 2016, n° C-203/15 et C-698/15.

⁶ C.C., 14 mars 2019, n° 44/2019.



sous surveillance de l'ensemble de la société. De surcroît, l'efficacité de telles mesures généralisées de surveillance est loin d'être démontrée. Ce n'est pas en ratissant large qu'on ratisse mieux: bien au contraire, outre que l'on court le risque d'être noyés sous les informations peu pertinentes, en créant des injustices, on crée le terreau fertile à la révolte, à la colère et à la remise en question de la société en tant que telle. C'est d'autant plus important que l'insécurité est aujourd'hui, pour la majorité de la population, moins liée à la crainte d'une attaque terroriste qu'à une insécurité d'existence, qui a pour cause une précarité toujours plus grande, couplée à une insécurité environnementale et climatique.

Le terrorisme est l'ennemi de nos libertés; c'est en les défendant qu'on le vaincra. La lutte contre le terrorisme ne peut être gagnée que dans le strict respect de nos libertés. Nous serions sans doute mieux inspirés, à l'occasion de cette lutte, d'insuffler une plus grande confiance dans le système démocratique, en permettant aux différentes institutions compétentes d'accomplir leurs missions constitutionnelles dans le respect des règles de l'État de droit. Alors, liberté et sécurité ne s'opposeront pas; elles iront ensemble main dans la main. ♣

Sous peine de poursuites

Le droit pénal restreint-il nos libertés ? L'évolution de notre société, sous l'angle de la pénalisation galopante de nos comportements et l'incrimination d'actes contestataires fournissent des éléments de réponse flagrants... comme un délit.

Par Laurent Kennes
Maître de conférence - ULB et U-Mons
Avocat spécialisé en droit pénal

Les comportements individuels et collectifs sont, dans notre société actuelle, beaucoup moins libres qu'il y a trente ans. Notre vie est bien plus organisée, réglementée, et les règles qui encadrent nos obligations sont pénalement sanctionnées afin d'en garantir le respect. Le nombre de comportements interdits a donc considérablement augmenté, mais il n'est malheureusement pas possible de déterminer dans quelle proportion. Une étude sur le sujet serait particulièrement intéressante. À tout le moins peut-on constater qu'en 1980, il n'existe pas de Code pénal spécial ni même de loi relative au bien-être des travailleurs alors que plus de cent dispositions dudit Code incriminent aujourd'hui les comportements en rapport avec le travail. Les infractions relatives au droit pénal de l'environnement n'existaient pas, de même que l'infraction de harcèlement ou encore l'appartenance à un groupe terroriste. Autre exemple encore, les interdictions de fumer qui ne cessent d'augmenter. Et en matière de

mœurs, le législateur est allé jusqu'à incriminer le simple voyeurisme.

Nos vies sous contrôle

Les nouvelles technologies jouent un double rôle dans ce débat. D'une part, leur apparition a abouti à l'émergence de nouvelles formes de criminalité (regroupées sous le terme de «cybercriminalité») et, partant, d'interdictions pénales: tel est le cas des infractions commises via Internet ou l'informatique. D'autre part, elles permettent un contrôle plus poussé de nos activités sociales. Ainsi, il est aujourd'hui possible de déterminer le lieu où se trouve un smartphone, d'identifier son propriétaire, de déterminer avec qui il a été en contact. Avec ces technologies, on peut suivre, filmer ou infiltrer. Nos vies sont donc d'autant plus contrôlables et, de fait, plus contrôlées qu'elles ne l'étaient au début des années 1980.

La tendance est à l'incrimination et pourtant, dans le même temps, le



nombre d'infractions commises par les individus a diminué. Contrairement à l'image véhiculée dans la société, et notamment par certains médias, notre société est plus sûre que par le passé. Le citoyen est mieux protégé des infractions susceptibles d'être commises par autrui. Cette contradiction ne manque pas d'interpeller. La société moderne n'a pas seulement tendance à recourir au sécuritarisme, mais aussi à la pénalisation et à la sévérité. Pour s'en convaincre, il faut rappeler que le précédent accord du gouvernement tendait à permettre aux juges, voire à leur imposer, des peines de sûreté. C'est aujourd'hui chose faite. Il faudrait diminuer nos libertés et punir plus fortement ceux qui transgessent les lois. La vengeance, que l'on ose à peine mentionner, est, malheureusement, un idéal

de justice dans la perception du plus grand nombre.

Des peines plus sévères

En ce sens également, le nombre de circonstances aggravantes a largement augmenté. Ainsi, à la suite d'un fait divers relatif à des coups et blessures portés dans un métro, puis sur un chauffeur de bus, il a été décidé que la peine devait être plus sévère, dans le Code pénal, lorsque des coups sont portés à l'encontre d'un conducteur de transport en commun. L'agression d'un chauffeur est-elle vraiment plus grave que celle d'un usager ? Après le meurtre d'un policier liégeois, la demande a également été formulée d'augmenter encore les peines lorsqu'un crime est commis à l'égard d'un représentant des services de police. La peine d'emprisonnement prévue par la loi pour un meurtre est déjà de vingt à trente ans. Conviendrait-il de prévoir une différence ? L'agression d'un policier serait-elle plus grave que celle d'une personne âgée ?

Derrière tout cela, un débat fondamental : celui de la corrélation qui est systématiquement faite entre la volonté de protéger une catégorie de personnes et l'existence d'une sanction pénale effectivement prononcée avec sévérité. À cet égard, notre société n'a guère évolué. Comme il est difficile d'expliquer que la peine n'a pas un effet réellement

dissuasif sur les futurs délinquants, le discours dominant, en particulier au sein du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, reste la volonté de rassurer par plus d'incriminations, plus de sécurité et plus de sévérité. Tout cela, en définitive, n'est que poudre aux yeux et n'aboutira guère à une meilleure qualité de vie des citoyens.

Le droit pénal restreint bien nos libertés et son évolution tend à de plus en plus de restrictions. Nous sommes, à ce point, entourés de comportements interdits qu'il est même impossible, pour un juriste avisé, d'anticiper tous les comportements susceptibles d'entraîner une condamnation pénale. 

Le droit de contestation, en danger?

Il n'existe pas, en soi, plus d'incriminations du droit de contester et de manifester. Des garde-fous existent et la Cour constitutionnelle veille au respect de ces droits fondamentaux par notre législateur. En ce sens, le droit pénal n'a pas eu tendance à restreindre consciemment le droit de contestation. Il n'en demeure pas moins que plusieurs choix politiques, essentiellement adoptés au niveau européen, restreignent ce droit. Le législateur européen a décidé de définir la notion de terrorisme et de prévoir l'intervention de la justice en amont de l'infraction terroriste. Si ce souci est parfaitement justifié, il implique le risque d'une dérive. Deux exemples en témoignent.

À l'époque des manifestations altermondialistes, et notamment après les débordements de Gênes, un procureur liégeois a saisi un juge d'instruction pour faire réaliser des mesures d'infiltration d'un réseau altermondialiste local organisant des réunions préalables à une manifestation à Liège. Le juge d'instruction a avalisé ces mesures sous couvert d'une infraction d'association de malfaiteurs. *A priori*,

un groupe organisant une manifestation a donc été qualifié, par deux magistrats au moins, d'association de malfaiteurs. De là à dire qu'il s'agit d'un groupe terroriste, comme ce fut le cas pour quatre membres d'une association marxiste à Bruxelles en 2008, il n'y a qu'un pas. Ces derniers participaient à des manifestations pacifistes et leur discours a été jugé tendancieux par le parquet fédéral en raison de la pensée naturellement révolutionnaire du mouvement. Heureusement, le pouvoir judiciaire s'est ressaisi. Dans le dossier des altermondialistes, un autre juge a prononcé d'initiative l'irrecevabilité de la procédure. Dans le dossier des marxistes, les poursuites ont été abandonnées et de nombreux journalistes et parlementaires se sont publiquement offusqués de cette interprétation abusive de la loi.

Si le danger législatif d'une plus grande sanction du droit de contester est réel, le pouvoir judiciaire a, jusqu'à ce jour, été garant de la protection effective de ce droit. L'équilibre persiste grâce à la séparation des pouvoirs, mais il est de plus en plus fragilisé.

L'imposture populiste

«Le peuple, c'est vous. L'État, c'est moi» : le populisme se réclame haut et fort d'un mandat populaire, parce que c'est au nom de la «démocratie», définie arithmétiquement dans une victoire électorale, qu'il revendique son pouvoir. Or, sa conception de la démocratie est «hémiplégique», car il fait de sa majorité l'alibi de toutes ses dérives. L'une d'elles, essentielle, consiste à nier tout droit et toute légitimité aux minorités qui lui sont opposées.

Par Jean-Paul Marthoz
Journaliste

«Les populistes ne sont pas seulement hostiles aux élites, ils sont aussi fondamentalement anti-pluralistes. Nous – et seulement nous – représentons le vrai peuple», écrit le politologue Jan-Werner Müller dans son essai *Qu'est-ce que le populisme?*. La plupart des gouvernements populistes sont arrivés au pouvoir par les urnes et très souvent, ils ont été réélus «dans un fauteuil». D'autant plus facilement, diront leurs adversaires, qu'ils profitent de leur premier mandat pour assurer leur emprise sur le système politique et la société. Mais pas que.

En Amérique latine, où le caudillisme a ancré la figure de l'homme providentiel, les représentants les plus emblématiques du populisme n'ont généralement été vaincus que par un coup d'État ou par la maladie. La fascination exercée par Juan Domingo Perón, renversé en 1955 après dix années de pouvoir, fut si forte qu'il revint de son exil espagnol en 1973

pour remporter de nouveau les élections. Hugo Chavez a gagné la plupart des élections qu'il a convoquées et il aurait sans doute obtenu un nouveau mandat présidentiel s'il n'avait pas été emporté par le cancer en 2013.

Le populisme serait-il dès lors l'idéal de la démocratie? Non, car par sa nature même, il vise à affaiblir, voire à neutraliser ou à éliminer, les corps intermédiaires et les contre-pouvoirs. Et souvent le «peuple» suit, magnétisé, parce qu'il considère les contre-pouvoirs non pas comme des garde-fous contre des abus de pouvoir, mais comme des entraves illégitimes à l'action de son leader.

Contre les contre-pouvoirs

Le schéma est presque toujours le même. Le populisme s'en prend d'abord à l'indépendance de la Justice. Comme le gouvernement nationaliste polonais qui, dès son arrivée au pouvoir en 2015, a cherché à déplacer les juges



estimés trop indépendants. Comme le président brésilien, Jair Bolsonaro, qui nomme ministre de la Justice Sergio Moro, le magistrat qui avait mené les grandes enquêtes contre la corruption et envoyé l'ex-président de gauche, Lula, en prison. Un choix machiavélique, car il discrédite la notion même d'indépendance de la Justice par une récupération politique d'un «petit juge» anticorruption.

Le gouvernement populiste s'empare ensuite des organes de contrôle de l'exécutif, comme les Conseils constitutionnels et les Cours des comptes, pour les «édenter» et les contrôler. Ainsi, Donald Trump a nommé à la tête de l'Agence de protection de l'environ-

nement un personnage connu pour son lobbying au service de l'industrie extractive.

Vient ensuite le tour de la presse. Le régime se livre sans réserve au *media bashing*. Il accuse les journalistes dérangeants de diffuser de fausses nouvelles et de jouer le rôle d'une «opposition non élue». Il prive les médias privés mal-pensants, ces «ennemis du peuple», de publicités officielles. Il les soumet à des organes de régulation partisans. Il boycotte leurs représentants. Il favorise leur rachat, en fait leur spoliation, par des groupes d'affaires affidés. Les médias de service public perdent leur pluralité et leur indépendance pour devenir de simples

instruments du pouvoir d'État. Et s'il y a des récalcitrants, le gouvernement populiste les harcèle judiciairement, pour les ruiner et les épuiser dans des procédures aussi efficaces qu'un bâillon. Finalement, fort de sa majorité parlementaire, le populisme impose des lois liberticides.

Le Premier ministre hongrois Viktor Orbán a suivi à la lettre ce scénario du «parfait petit populiste». Le score annuel octroyé par Reporters sans frontières résume la dégradation de la situation: en 2009, un an avant l'arrivée au pouvoir du parti Fidesz, la Hongrie occupait la 25^e place du baromètre de la liberté de la presse; en 2017, elle avait chuté à la 73^e.

La liberté académique est elle aussi ciblée, reflet sans doute de l'anti-intellectualisme du populisme et de

son exploitation des ressentiments anti-élitistes. Mais cette intrusion au sein des universités et autres institutions du savoir, comme les académies scientifiques et les musées, vise aussi à contrôler le «roman national» et à encadrer l'histoire. En Pologne, les pressions exercées par le gouvernement du parti Droit et Justice sur le musée de la Seconde Guerre mondiale de Gdańsk relèvent de cette obsession. Tout comme la campagne menée par Viktor Orbán contre la Central European University de Budapest, dont les dirigeants, le «financier philanthrope» américano-hongrois George Soros et l'intellectuel libéral canadien Michael Ignatieff, incarnent par essence l'élite libérale et cosmopolite honnie par les milieux nationaux-populistes.

Après avoir capturé les institutions qui pourraient servir de freins et



contrepoids, le populisme s'en prend à l'État de droit et aux libertés. Dans ce type de régime, l'arbitraire n'est pas une exception, mais bien la règle, le fondement, le «charme», de l'exercice du pouvoir. «L'État, c'est moi», proclame le leader populiste, selon la formule attribuée au roi Louis XIV. Les lois qui garantissent les droits des citoyens sont contournées ou vidées de leur sens. De nouvelles lois sont votées pour assurer le conformisme de la pensée et étouffer la dissidence. Presque partout où des populistes ont pris le pouvoir, les droits civils et politiques ont reculé.

Contre l'autonomie de la société

Le populisme s'acharne également à saper la société civile et à lui nier toute autonomie et toute légitimité, au nom du seul critère qui trouve grâce à ses yeux, la majorité électorale. Les conditions de création des associations sont durcies et les contrôles fiscaux et sociaux renforcés, jusqu'à se confondre avec des tactiques de harcèlement abusif. Leurs modes de financement sont soumis à des critères extrêmement restrictifs, comme l'interdiction de recevoir des fonds de l'étranger. Un clientélisme de masse et l'organisation d'associations «patriotiques» concurrentes parachèvent cet affaiblissement des groupes intermédiaires récalcitrants.

Finalement, le populisme veut contrôler la rue et les places publiques. Les manifestations contestataires sont vivement «déconseillées», voire interdites. Dans les pays les plus autoritaires, le populisme a recours aux

forces de répression, mais aussi à des nervis et des groupes paramilitaires à qui il accorde une totale impunité. Il lâche ses hommes de main contre ceux qui le défient. Aujourd'hui, au Nicaragua, Daniel Ortega fait intervenir ses *turbas divinas*¹ et, au Venezuela, Nicolas Maduro laisse la bride sur le cou de ses *colectivos*, des bandes de hooligans au service du pouvoir.

Le populisme, finalement, alimente une «culture politique» qui subvertit l'idéal démocratique du «consentement informé et raisonné» et de l'égalité des droits. L'appel aux émotions, l'exploitation du ressentiment, la manipulation de l'histoire, l'agitation du nationalisme, le «nous» contre «eux», débouchent inévitablement sur la polarisation et sur la discrimination. Les individus et les minorités qui n'appartiennent pas au «récit national» officiel, au «vrai peuple», qu'ils soient des intellectuels dissidents ou qu'ils appartiennent à des groupes (ethniques, religieux, sexuels, politiques, sociaux, etc.) «différents», sont considérés comme «allogènes», voire comme des traîtres potentiels.

Le populisme nie finalement cette liberté dont parlait George Orwell, «celle qui n'a de sens qu'à condition que ce soit la liberté de dire aux gens ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre». Il débouche inévitablement sur un régime illibéral, marchepied d'un régime autoritaire, qui privilégie le conformisme et la servitude volontaire sur la faculté de juger et l'esprit critique essentiels à l'exercice individuel et collectif des libertés. 

¹ Groupes violents pro-sandinistes chargés de harceler les opposants.

Laïcité et liberté : un lien indéfectible

Dans ce dossier et a fortiori dans ce magazine, c'est la question clé, aussi évidente que complexe : dans quelle mesure la laïcité permet-elle de défendre nos libertés fondamentales ?

Par Florence Wautelet
Déléguée « Étude & Stratégie » - CAL/COM

Printemps 2016. Au terme d'une longue réflexion visant à faire toute la clarté sur le principe de laïcité qui l'anime, le Centre d'Action Laïque a modifié ses statuts qui définissent désormais la laïcité comme «le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse. Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen». Les libertés sont donc au centre des préoccupations du mouvement laïque aux côtés des valeurs d'égalité et de solidarité, comme en témoigne aussi le mémorandum 2019 du Centre d'Action Laïque rédigé en vue des scrutins de mai prochain¹.

Un principe fondateur et universel

En ce qu'elle garantit la liberté de croire ou de ne pas croire (donc d'être apostat), la liberté de conscience, la liberté de pensée, la liberté d'opinion et d'expression (donc de critiquer voire blasphémer), la liberté d'assumer ses choix de vie (donc de disposer de son corps), la

laïcité se veut un principe à portée universelle dans l'espace et dans le temps. Principe universel ou à vocation universelle, la laïcité autorise, sans exclusion, toutes les libertés. Ni plus ni moins.

Mais quelles libertés et quelle effectivité de ces dernières l'État peut-il garantir aux citoyens et citoyennes lorsqu'ils et elles ne disposent pas des outils qui leur permettent d'assumer leurs choix ? Peut-on trouver une place pour ces libertés en l'absence d'émancipation ? La laïcité et les obligations corollaires qui s'imposent aux pouvoirs publics permettent à tout un chacun d'être tout à la fois bénéficiaire et acteur de ces libertés fondamentales, ne cantonnant pas ces dernières à un catalogue de bonnes intentions reprises dans des déclarations internationales.

Ainsi, afin de garantir l'exercice de ces libertés, l'État se doit donc d'assurer la pratique du libre examen en organisant un enseignement public, neutre, gratuit et obligatoire ainsi que des actions d'éducation permanente. Mais il doit aussi assurer l'impartialité des pouvoirs publics, l'égalité entre les

¹ Mis en ligne sur
memorandum
2019.laicite.be

femmes et les hommes, la lutte contre les racismes et la xénophobie ou toute autre entrave aux libertés individuelles, car on assiste à une résurgence d'idéologies totalisantes qui se présentent comme «naturelles» et qui, sous ce masque, visent à l'hégémonie. De telles idéologies mettent à mal le respect des libertés, de l'égalité et de la solidarité, qu'il s'agisse de conceptions ultrareligieuses, populistes ou encore de formes débridées du capitalisme. Or, c'est bien de cela que la laïcité protège les citoyens et citoyennes en vue de leur garantir une société paisible, diversifiée et juste.

Le libre examen comme outil d'émancipation

Pour Lucia De Brouckère, laïcité et libre examen sont les deux faces d'une même pièce. En tant que méthode, le libre examen consiste à soumettre à l'épreuve de son propre entendement, de son propre raisonnement, à sa propre expérience, toute proposition qui nous est faite et de ne pas l'accepter parce qu'elle émanerait de quelque autorité que ce soit. Parce qu'à la différence de communautés ou sociétés identitaires au sein desquelles l'humain est déterminé de façon univoque par son appartenance à une tradition (nationale, religieuse, culturelle...), à une idéologie, par des racines qui conditionnent sa place et son destin, la laïcité propose de lui garantir le droit à la singularité, à l'émancipation, l'accès au savoir, patrimoine commun de l'humanité, de manière universelle.



Le libre examen permet donc à chacun de s'autodéterminer et de penser sa morale. Mais s'il en autorise une infinité, il ne les permet pas toutes. C'est pourquoi l'État doit permettre à chacun de revendiquer sa liberté d'examen, c'est-à-dire son droit de remettre en question, d'assurer le choc des idées, de critiquer le «sacré» d'autrui dans le respect de sa personne et de sa liberté d'opinion. Finalement, le libre examen forme avec la liberté d'expression l'antidote aux radicalisations.

En filigrane, on comprend pourquoi la laïcité ne se retrouve pas dans le terme «neutralité» que certains (à tort) lui préfèrent, prétextant que le terme de laïcité est devenu clivant dans nos socié-

tés occidentales, car certains n'ont eu de cesse d'abuser de ce terme, de le malmenner, de le tordre, et même de le dévoyer. Marine Le Pen, pour ne citer qu'elle, n'a jamais hésité à arguer de la «laïcité» pour se porter en grande défenseuse de valeurs républicaines... hostiles à l'islam. Or, une simple neutralité de l'État impliquerait qu'il s'abstienne d'intervenir sur le terrain convictionnel, alors que la défense des libertés fondamentales nécessite une action volontariste d'un État de droit.

Une société plurielle...

Dans un autre registre, d'aucuns tentent de presser les pouvoirs publics à intervenir afin de «défendre nos valeurs et nos traditions [...] de garantir “nos références culturelles et traditionnelles. [...] Saint-Nicolas doit conserver sa croix sur sa mitre, Père Noël ne doit pas devenir ‘un simple fournisseur de cadeaux de fin d’année’ et la Toussaint doit conserver son appellation attachée, liée et correspondant à cette semaine de congés scolaires à la fin du mois d’octobre et au début du mois de novembre. Les marchés de Noël et leur appellation ainsi que les sapins de Noël doivent continuer à être des symboles emblématiques de nos traditions de fin d’année”. Ceci, au nom ce fameux “vivre ensemble”»². En dépit, donc, de l'impartialité proposée par la laïcité et aux antipodes de ce qu'elle propose: une société plurielle.

... dans un État laïque

À l'heure où les radicalismes invitent aux replis identitaires, il en est d'autres qui, ne voulant pas jeter le bébé avec

l'eau du bain, considèrent que ces détournements sont autant de signes des dangers qui menacent la laïcité et qui pensent qu'il est dès lors impératif de reprendre le bâton de pèlerin pour activement la défendre et la promouvoir. Et si le terme de laïcité semblait avoir disparu du vocabulaire politique et des programmes des partis, on peut se réjouir de le voir progressivement y réapparaître. Du bon côté de la démocratie, cette fois. À ceux-là, il importe d'inscrire le principe de laïcité au rang des garanties accordées à tous, c'est-à-dire dans la Constitution.

Cette question de l'inscription du principe de laïcité dans la Constitution ou de son ajout dans un préambule au texte constitutionnel avait été abordée en début de législature, mais avait dû être mise en sourdine en raison des attentats de mars 2016. Les députés qui planchaient sur le sujet étant appelés sur d'autres fronts. Elle est revenue sur la table via les conclusions du Chantier des idées du PS qui se montrent favorables à l'introduction de la laïcité de l'État dans la Constitution. Position que Défi avait adoptée en décembre 2015 avec une proposition de loi qui évoquait déjà la primauté de la loi civile sur les religions. Le débat s'est embourré dans des considérations linguistiques, tendant vers le plus petit commun dénominateur, en dépit des rappels que l'actualité politique et sociale nous adressait. Car ces derniers mois nous ont permis de constater que la laïcité est loin d'être «ringarde» et que les grands combats laïques (le droit à l'avortement, la contraception, la liberté d'expression, la solidarité) sont tout sauf acquis. ¶

² Proposition de résolution du 30 mai 2018 visant à protéger les traditions qui sont le fondement de notre société en les intégrant au sein du patrimoine immatériel de l'UNESCO déposée par M. Jean-Luc Nix, Mmes Françoise Bertiaux, Marie-Françoise Nicaise et M. Fabian Culot.

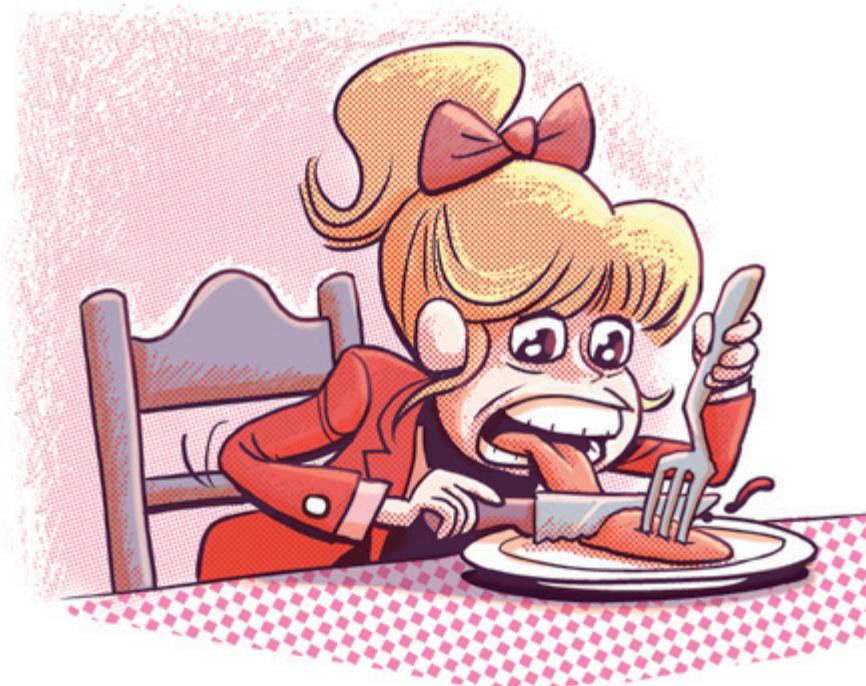
Du fromage belge et de la part du gâteau

Dans la rue ou devant les tribunaux, à coups de pétitions ou de campagnes de sensibilisation, les revendications juridiques ne manquent pas de se faire entendre en ce début de XXI^e siècle.

Par Mathieu Bietlot
Coordinateur des analyses et plaidoyers - Bruxelles Laïque

Les sans-papiers pour leur régularisation, les femmes contre les porcs ou pour le partage des tâches, les gilets jaunes pour le pouvoir d'achat ou la transparence démocratique, les jeunes et les ONG pour les «droits» de la planète, les personnes porteuses d'un handicap pour leur non-stigmatisation, les vieux en colère pour

leur pension, les musulmans pour des accommodements raisonnables, les syndicats pour le maintien de l'emploi, les Catalans ou les Flamands pour leur indépendance, les précaires pour la défense de leur dignité, les cyclistes pour une nouvelle mobilité, les hackers pour le téléchargement libre, les comités de quartier pour





sa situation spécifique. Tous ces droits réclamés ne sont pas évidents à conjuguer. En démocratie, les droits formalisent soit la concrétisation de libertés, soit la correction d'inégalités. L'égalité et la liberté n'ont jamais été faciles à concilier¹. Dans la prolifération et la confusion actuelles, ce sont de surcroît chacune des libertés à concrétiser et chacune des inégalités à corriger qui rivalisent ou se contredisent. Comment garantir uniment le droit de grève et le droit des détenus, la liberté de blasphème et le respect des convictions, le droit de propriété et le droit au logement, la liberté d'expression et la condamnation du racisme, la liberté d'entreprendre et la démocratie dans l'entreprise...?

Deux droits, deux mesures

leurs espaces verts, les anarchistes pour l'abolition des prisons, les cannabis social clubs pour la légalisation des drogues, les catholiques pour la restauration de la famille hétérosexuelle... Le tableau de l'époque dégage une impression de démultiplication et de capharnaüm des doléances et exigences. Ça revendique dans tous les sens, chacune et chacun défend ou se plaint principalement de

Il ne suffit assurément pas de requérir pour être entendu. Et force est de constater que, dans le pullissement des protestations, certaines causes obtiennent plus facilement satisfaction que d'autres. Ce sont davantage les droits liés à des libertés individuelles, des reconnaissances spécifiques, des non-discriminations, des protections patrimoniales, des questions sociétales qui ont le vent en

¹ Nous renvoyons à notre article «Les hommes naissent... mais n'en restent pas là» paru dans *Espace de Libertés*, n° 477, mars 2019, pp. 42-44.

poupe. Ces droits s'acquièrent davantage en menant des actions en justice qu'en organisant des mouvements sociaux. La jurisprudence des tribunaux – en particulier de la Cour européenne des droits de l'homme, ultime recours en la matière – entérine cette préséance des libertés individuelles et des droits spécifiques sur les normes communes, les enjeux collectifs et l'intérêt général.

Pendant ce temps-là, les acquis sociaux sont attaqués et détricotés, les combats pour l'égalité socioéconomique plutôt que culturelle sont en perte de vitesse et de victoire, les luttes collectives pour une autre société pataugent², les aspirations à l'universalité sont discréditées. Non seulement ce type de revendications collectives se font plus discrètes ou désuètes; de surcroît, lorsqu'elles s'affirment, elles ne disposent plus des bons leviers et ne jouissent plus de la même force de frappe. Les organes de pression, les chartes et les mouvements structurés qui les portaient ont perdu leur légitimité autant que leur efficacité, donc leur importance dans le rapport de forces. Ces grosses machines, peu flexibles, s'adaptent assez mal aux bouleversements et à la «liquidité»³ de l'époque. Ces dinosaures campent souvent sur des stratégies périmées et se cabrent sur la conservation des acquis.

La lutte victorieuse

Les stratégies et les mouvements en faveur de l'égalité et de la justice sociales doivent sans aucun doute être remises en question. Mais il faut surtout prendre la mesure de l'offen-

sive néolibérale qui, depuis les années 1980, a pulvérisé les droits sociaux, relégué aux oubliettes de l'histoire l'idée d'égalité et le rôle des structures sociales destinées à l'instituer. Et, plus pernicieusement encore, infusé l'idéologie du chacun pour soi, du défaitisme, de l'exaltation et du repli sur les singularités, de l'absence d'alternative, du danger totalitaire de toute visée collective... Renforcées par la propagation du populisme qui prétend y riposter mais fait leur jeu en stigmatisant des boucs émissaires, l'idéologie et la pragmatique néolibérales entretiennent la dispersion des revendications et règnent en maîtres tout-puissants sur leurs divisions.

Nous persistons à penser avec les matérialistes que les conditions socio-économiques sont déterminantes et que l'égale reconnaissance des différences culturelles nous laisse pantouflis sans l'égal accès aux ressources matérielles. Or, de ce côté-là, nous en sommes clairement à la régression des revendications par rapport à ce qui mobilisait le peuple depuis la moitié du XIX^e siècle jusqu'aux années 1970. C'est la remise en question constante des droits. C'est la résignation du troupeau épargillé. De telle sorte que, nonobstant la multiplication des manifestations, nous pouvons conclure que la situation globale des libertés se dégrade.

Si les luttes ont tendance à se rabattre, voire se crisper, sur des questions culturelles ou sociétales, ce n'est pas parce qu'un changement de paradigme a fait succéder les enjeux

2 De ce point de vue, les mobilitations pour le climat se trouvent actuellement à un tournant: vont-elles réussir à dépasser les gestes individuels vers des transformations du système de production et de consommation responsable du réchauffement et de l'épuisement des ressources connues?

3 Au sens développé par Zygmunt Bauman dans ses ouvrages: *L'amour liquide*, *La vie liquide*, *Le présent liquide*. La vie liquide est prise dans le flux incessant de la vitesse et de la fluidité. Elle célèbre la mobilité, l'adaptabilité, le temporaire, la consommation jetable, la circulation infinie...

«Il y a une lutte des classes, c'est un fait, mais c'est ma classe, la classe des riches qui mène cette guerre, et nous sommes en train de la gagner.»

Warren Buffet

culturels aux questions sociales qui, elles-mêmes, avaient pris le relais des combats politiques⁴. C'est à notre sens parce que la plupart des gens, des organisations, des mouvements, des politiciens ont capitulé sur le terrain socioéconomique. Ils ont battu en retraite ou ont été abattus et décrédibilisés par les accumulateurs de profits. Qui, eux, se sont organisés pour imposer chaque jour un peu plus leur triomphe sur la Terre et dans les têtes. Pour envisager de renverser cette domination, il n'y a plus d'espoir clair et convaincant, plus de perspective collective porteuse, plus de stratégie précise et éprouvée. Du coup, chacun se replie sur le sauve-qui-peut et la défense de ses prérogatives. Face à ces puissances économiques et leurs diktats de plus en plus arrogants, nous assistons à une réelle épidémie de soumission, à un inquiétant «capitalisme», à commencer par celui des politiques.

La majorité suiveuse

À bien y regarder, les citoyens qui s'activent et se radicalisent de nos jours pour critiquer ce système d'exploitation se révèlent fort minoritaires. La

majorité de la population (belge ou mondiale) se montre parfaitement soumise ou assoupie. Elle a intériorisé sa domination comme une fatalité. Elle entretient ses aliénations en pensant profiter des compensations de la consommation. Elle s'est habituée à sa servitude.

«Ainsi la première raison de la servitude volontaire, c'est la coutume», déplorait déjà La Boétie au XVI^e siècle, dans son célèbre discours. Il se demandait comment les plus faibles – qui sont les plus nombreux – acceptent si passivement un pouvoir et des lois qui ne les favorisent pas et que seule une infime minorité est prête à défendre. Il estimait que le pouvoir du Prince ne s'imposait qu'en raison de la soumission de la population. La Boétie pensait qu'il suffirait aux milliers de sujets du prince (aujourd'hui les 99 %) de ne plus le servir, de refuser de lui obéir sans pour autant faire la révolution, pour que le pouvoir d'«un seul» (aujourd'hui des 1 %) s'effondre de lui-même⁵. Les choses sont un peu plus complexes, en raison du pouvoir de répression des tyrans et de leurs ruses pour abétir et assoupir leurs sujets que pointait déjà l'ami de Montaigne.

Ses réflexions gagneraient à être remises aux goûts et aux enjeux du jour. Tout comme l'idée de révolution, d'une transformation en profondeur des conceptions communes, du projet de société, des priorités collectives, de la conjugaison des libertés, de l'institution des droits, de l'utilisation des ressources, de la production et de la répartition des richesses.

4 Cf. notamment Alain Touraine, *Un nouveau paradigme: pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2005.

5 La Boétie: «Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiez, ni l'ébranliez, mais seulement ne le soutenez plus, et vous le verrez, comme un grand colosse à qui on a dérobé la base, de son poids même s'effondrer et se rompre.» (*Le Contre Un ou La servitude volontaire* (1576), Paris, Arléa, 2003, p. 20)



1969-2019, années érotiques?¹

À l'heure où se clôturent les célébrations de Mai 68, il est urgent de s'interroger sur l'héritage de la libération sexuelle. Que s'est-il réellement passé il y a cinquante ans ? Sommes-nous aussi libéré.e.s que nous aimons le proclamer ? Alors que les débats sur l'ÉVRAS font rage, la libération sexuelle reste un objet nécessairement discursif : il faut se demander qui en parle, pour en dire quoi et dans quel but.

Par David Paternotte
Co-directeur de STRIGES - ULB

¹ Cet article s'appuie sur la participation de l'auteur au débat «Qu'en est-il de la libération sexuelle 50 ans après 1968?».

² Parmi les exceptions en Belgique, on peut citer le séminaire «69, années érotiques» (ULB) et l'ouvrage collectif *Mai 68 raconté par les objets* (Couleur livre, 2018).

³ Aurélie Aromataro, «Révolution sexuelle: quelles révolutions pour quelles sexualités ? Revue de la littérature», dans *Sextant*, n°34, pp. 97-110 et Alain Gianni et Gert Hekma (dir.), *Révolutions sexuelles*, Paris, La Musardine, 2015.

La plupart des commémorations de Mai 68 qui ont émaillé l'année 2018 ont évité la question du genre et, surtout, celle de la sexualité². Cet oubli ne relève pas uniquement d'un angle mort de la pensée mais correspond à une réalité historique : nombre d'actions des mouvements féministes de la seconde vague ou de libération homosexuelle se sont déroulées dans les années qui ont suivi le printemps parisien. Malgré ces précisions historiques, les «années 68» sont associées à la libération sexuelle dans l'imaginaire collectif. Ce sont les années durant lesquelles la jeunesse du baby-boom aurait fait sauter la chape de plomb morale qui écrasait les sociétés occidentales, transformant cette période en un moment de liberté, d'expérimentation et de levée de multiples tabous. Aujourd'hui, ils et elles sont nombreux/ses à se demander ce qui reste de cette période. Plutôt que de

tenter de répondre à cette question ou de remémorer les événements qui ont marqué cette période de notre histoire, penchons-nous sur les débats autour de cet héritage et sur la manière dont on en parle aujourd'hui.

Un héritage en débat

Cinquante ans après les faits, chercheurs et chercheuses, polémistes et activistes continuent de se demander comment qualifier et évaluer ce qui s'est passé à l'époque³. S'agissait-il vraiment d'une révolution ou bien d'une illusion ? D'un horizon politico-militant ou d'une réalité historique ? D'une construction idéologique ou d'un bouleversement sociologique ? L'histoire et la mémoire de la libération sexuelle sont loin de faire l'unanimité et, s'il reste d'inconditionnel.le.s thuriféraires, il s'agit d'un objet contro-

versé, dont la nature, les effets et la réalité sont contestés.

On note d'une part des courants révisionnistes, qui nient, amenuisent et combattent l'importance des transformations. Cette démarche s'accompagne souvent d'une offensive conservatrice, au nom de laquelle il s'agit d'interroger les fondements de ce processus de libération. Cette approche influence, par exemple, les campagnes contre le «fléau pornographique» ou la dénonciation d'une marchandisation sans frein de l'humain. Elle dépeint souvent, en contrepoint, l'image nostalgique d'une époque où l'amour et les sentiments régissaient ce qui serait désormais livré aux inconstances du désir et à la recherche narcissique du plaisir. Ce type de propos se retrouve de manière très claire sous la plume du pape Benoît ou, sous un vernis de modernité, dans les ouvrages de la sexologue médiatique Thérèse Hargot⁴. De manière plus surprenante, certaines de ces idées imprègnent aussi des discours féministes qui ne dénoncent pas seulement un double standard en faveur des hommes mais, à la suite de la Britannique Sheila Jeffreys⁵, remettent en cause l'idée même de libération sexuelle. Face à un processus qui aurait accru la disponibilité sexuelle des femmes, ces auteures et militantes invitent à penser une sexualité qui échapperait enfin aux normes masculines.

D'autre part, on observe des voix qui ne contestent ni la réalité du processus de libération (les sociétés se sont profondément transfor-

mées, comme l'indiquent l'accès à la contraception, la dépénalisation de l'avortement ou la reconnaissance sociale et juridique de l'homosexualité) ni l'idéal de libération, mais en soulignent l'incomplétude⁶. Dans une approche libertaire, certain.e.s soulignent que nous ne nous sommes pas vraiment libéré.e.s, en tout cas pas autant que nous aimons l'affirmer. De plus, ils et elles peuvent, à l'instar de Marcela Iacub⁷, craindre l'avènement d'un nouvel ordre moral. Dans un autre registre, nombre de féministes soulignent que cette libération s'est arrêtée en chemin. Il s'agit alors de créer les conditions qui permettront enfin aux femmes de profiter pleinement de la liberté sexuelle et de dénoncer les biais androcentriques de la libération telle que pensée jusque-là. C'est par exemple le sens du slogan *Me too*. Mais cet objectif se manifeste aussi dans des approches comme le porno féministe ou *queer*, qui refuse de réduire la pornographie à une forme de la domination masculine et essaie d'en créer autrement. Cette critique de la libération sexuelle peut se doubler d'une lecture intersectionnelle, qui s'interroge notamment sur le statut des femmes pauvres ou racisées.

Une actualité multiple

Le panorama devient encore plus complexe quand on le confronte à quelques données récentes. Premièrement, face aux inquiétudes relatives à l'«hypersexualisation» ou la «pornification», les nombreuses enquêtes scientifiques ou journalistiques sur les

⁴ Anne-Sophie Crosetti et Tommy De Ganck, «Thérèse Hargot, la “catho compatible”», mis en ligne le 10 novembre 2016 sur www.o-re-la.org.

⁵ Sheila Jeffreys, *Anticlimax: a feminist perspective on the sexual revolution*, Londres, Women's Press, 1990.

⁶ Fabienne Bloc et Valérie Piette, *Jouissez sans entraves? Sexualité, citoyenneté et liberté*, Bruxelles, Centre d'Action Laïque, 2016.

⁷ Marcela Iacub, *Qu'avez-vous fait de la libération sexuelle?*, Paris, Flammarion, 2002.



On peut s'interroger sur la pérennité du sexe comme symbole de transgression.

comportements sexuels dessinent une image plus nuancée. L'âge du premier rapport sexuel ne baisse pas significativement (voire augmente en certains endroits) et certain.e.s soulèvent la possibilité d'une diminution de l'activité sexuelle, particulièrement chez

les jeunes. D'autres dénoncent l'association croissante entre vie sexuelle et bonheur ou encore les injonctions à la jouissance, à la performance ou à une «bonne sexualité» qui peuvent en résulter. On peut autant s'interroger, à l'inverse, sur la pérennité du

sex comme symbole de transgression. Dans un monde où la sexualité est plus accessible pour qui en ressent le désir, celle-ci perd aussi l'attrait du fruit défendu que l'interdit rendait obsédant. Dans un futur proche, la sexualité pourrait se transformer en une expérience banale et courante et, par conséquent, peu enivrante.

Deuxièmement, il serait illusoire de croire que la sexualité échappe – ou échappera un jour – aux normes sociales. Contrairement à ce qui est souvent avancé, la parole publique sur la sexualité reste l'apanage d'expert.e.s doctes et légitimes qui continuent souvent à agir en entrepreneurs/ses de morale. Si leur composition s'est un peu transformée, leur nombre reste limité. Par ailleurs, le langage utilisé reste codifié. La sexualité demeure souvent quelque chose dont il faut prévenir les risques et les dangers, et qui se double aujourd'hui d'impératifs tels que la santé, le bien-être ou le respect. Dans ce cadre, si on peut se réjouir des préoccupations relatives à l'éducation sexuelle de nos enfants, il est clair que des programmes comme l'ÉVRAS ne visent pas à libérer la sexualité de tout encadrement mais au contraire à remplacer des normes qui nous paraissent problématiques par d'autres qui semblent plus légitimes. De même, que penser de l'émergence de la notion de «santé sexuelle», si ce n'est qu'elle crée, par définition, une distinction entre ce qui serait sain ou non ? Cela replace la sexualité dans le domaine de la médecine, une expérience historique qui ne s'est pas nécessairement avérée émancipatrice.

Troisièmement, à l'inverse des discours éculés, nos gouvernant.e.s sont loin d'avoir quitté les chambres à coucher. Nombre de juristes soulignent ainsi une multiplication des normes juridiques autour du sexe, en particulier pénales. Libération ne signifie donc pas dépolarisation ou retrait de l'État. En outre, la rhétorique de la libération sexuelle peut être saisie à des fins d'exclusion. Ainsi, comme le montre l'exemple de la N-VA, plusieurs acteurs politiques de droite et d'extrême droite s'en servent dans le cadre de guerres civилиsationnelles, afin de distinguer l'Occident de populations pensées dans une situation d'altérité sexuelle radicale.

Un objet nécessairement discursif

Ce petit exercice montre la difficulté de définir ce qu'est ou devrait être la libération sexuelle. Face à ce constat, il semble plus intéressant d'accepter une irréductible polysémie et de déplacer le débat. À la suite des idées de Foucault dans le premier volume de l'*Histoire de la sexualité*, il est moins pertinent de se demander si le sexe est réprimé que de s'interroger sur la parole produite à son sujet. La libération sexuelle apparaît alors non seulement comme un phénomène historique et sociologique, qui décrirait une transformation des comportements et des représentations relatifs à la sexualité, mais aussi comme un objet discursif, dont peuvent se saisir de nombreux acteurs. Autrement dit, il reste crucial, hier comme aujourd'hui, de se demander qui en parle, pour en dire quoi et dans quel but. 

Exil sexuel

L'homophobie persiste dans le monde. Au Cameroun, elle est même institutionnalisée : les homos sont considérés comme des criminels et les médecins forcés de dénoncer ceux qui se font dépister contre le VIH. Face à cette injustice, des collectifs et des individus se battent, informent et aident. C'est le cas de Martino Zam Ebale, artiste polymorphe, lui-même homosexuel. Il s'insurge contre les préjugés et le rejet de la communauté LGBTQIA+ dans le monde.

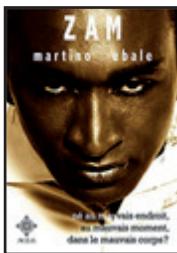
Par Catherine Haxhe
Journaliste « Libres ensemble »

Danseur et chorégraphe internationalement primé, pédagogue engagé dans l'insertion sociale de jeunes défavorisés, le Belge d'origine camerounaise Martino Zam Ebale livre dans un récit touchant l'histoire de son combat et de sa vie. Forcé à l'exil pour échapper à la loi homophobe de son Cameroun natal, il est arrivé en Belgique et s'est vu confronté, malgré sa notoriété de danseur, à de multiples difficultés. Il restera en séjour illégal pendant plus de sept ans.

Votre orientation sexuelle vous a-t-elle toujours posé problème ?

Au départ, ce n'était pas un problème ! Depuis mon plus jeune âge, je me sens *fame-minja*, c'est-à-dire, une nature de femme dans un corps d'homme. En fait, je proviens d'une famille bourgeoise au Cameroun. Mon père faisait partie de l'élite du pays. Ma grand-mère était maîtresse de cérémonie et chanteuse dans les rites traditionnels, elle m'a initié très tôt à la danse. D'ail-

leurs, dans la tradition camerounaise, les danseurs très efféminés, appelés *kaele* ou *atcheng* ou encore « l'intelligent », détenaient le savoir. Ils étaient acceptés, respectés, parce que liés à la tradition et au commerce avec l'invisible. Mais c'était avant que le christianisme n'occulte et ne réprime complètement cette forme d'homosexualité. Comme le yin et le yang, nous avons tous un peu des deux sexes en nous. Mais lorsque l'on parle de féminité, remontent les clichés imposés par la mode, la société, la culture. Je suis fier de mon parcours au Cameroun. Fier d'être né dans une telle mosaïque d'identités. Mes parents sont nés en Europe et ont donc bénéficié d'une culture occidentale, mais ont aussi hérité des rituels de chants et de danse du sud du Cameroun. J'ai baigné dans tout ça et c'est de tout ça que ma création artistique est issue. Elle est le fondement de ma vie. J'ai également un autre lien avec la culture asiatique puisque je suis bouddhiste. Je peux dire que je suis un citoyen du monde.



À lire

Martino Zam Ebale, « Né au mauvais endroit, au mauvais moment, dans le mauvais corps », Bruxelles, MEO, 2019, 232 pages.

À regarder

Zam TV: <http://zamtv.be>



© Michel van Rijn Photography

Né au mauvais endroit, au mauvais moment, dans le mauvais corps : tel est le sentiment qui traverse l'œuvre de Martino Ebale.

Alors, pourquoi votre orientation sexuelle vous a-t-elle poussé à l'exil ?

Je n'ai pas vu venir la situation au Cameroun. J'ai bénéficié d'un soutien de la coopération France-Afrique au niveau culturel. Un responsable était venu dans les années 1980 pour choisir une dizaine de jeunes ambassadeurs de la culture africaine et tout

se passait bien dans ma vie de danseur. J'ai ensuite travaillé, dans les années 1990, à la création d'une compagnie de danse contemporaine mais toujours avec cet héritage traditionnel. Cela m'a propulsé au-devant de la scène, j'étais très populaire. C'était apprécié mais en même temps mal perçu: un vrai *clash* entre la culture avant-gardiste et la censure tradi-

tionnelle des lois homophobes. Les pressions sont devenues petit à petit insupportables: je risquais cinq ans d'emprisonnement ferme, je pouvais même être lynché dans la rue. J'ai été forcé à l'exil. Quand je suis arrivé en Belgique, j'ai été reconnu par le ministère de la Culture puisque j'avais fait pas mal de tournées avec ma compagnie. Mais pendant sept ans, j'ai quand même vécu avec un ordre de quitter le territoire, en raison d'une «malfaçon» juridique.

Votre livre, c'est une catharsis ou un combat pour d'autres ?

La vie est un combat. Celui contre l'homophobie, contre les lois homophobes est le mien. Avec mon livre, si j'inspire au moins une personne dans son combat singulier, j'aurai gagné. Actuellement, j'adhère à un programme de formation des jeunes danseurs burkinabés, je tente de leur octroyer des bourses en Belgique. Je me dois d'être ici et de

«Les réfugiés sont les LGBTQIA+ d'hier»

La discrimination sexuelle pousse des milliers de personnes à prendre la fuite un peu partout dans le monde. Une fois arrivés en Belgique, ces réfugiés dits LGBTQIA+ doivent encore affronter les difficultés liées à leur statut. La Belgique a beau être reconnue comme le deuxième pays le plus accueillant envers cette communauté, seulement 35 % d'entre eux accéderont à un statut de réfugié après une demande d'asile liée à l'orientation sexuelle.

Bien qu'arrivés sur notre sol belge, celles et ceux qui ont fui leur pays en raison de discriminations sur la base de leur orientation sexuelle ne sont pas au bout de leurs peines. Pour obtenir un statut de réfugié LGBTQI+, il faut passer par de multiples auditions et rapports et même par l'analyse des publications sur les réseaux sociaux pour évaluer l'homosexualité d'un demandeur. Un examen par les instances d'asile vécu comme une intru-

sion dans la vie privée. Dans le jargon juridique, on appelle ça la «charge de la preuve»: c'est au demandeur d'asile d'apporter les preuves de ses déclarations et donc de son homosexualité. Mais lorsqu'on a pris l'habitude de se cacher et de se taire, la chose est souvent vécue de manière traumatisante. Les demandeurs d'asile sont aussi très isolés: nombre d'entre eux ont été rejettés par leur famille dans le pays d'origine et témoignent aussi de l'homophobie des résidents dans les centres d'accueil. Ils continuent donc à se cacher, même en Belgique. Si la demande était refusée et qu'ils devaient regagner leur pays d'origine en ayant fait connaître publiquement leur homosexualité ou leur transgenre, les risques seraient encore plus élevés.

À Bruxelles, le tout jeune collectif *Queers support the migrants* estime qu'en matière de droits à acquérir, les migrants d'aujourd'hui (quels qu'ils

les guider, d'inspirer à l'ouverture les jeunes d'Afrique et d'ici. Un tel programme n'est pas encore possible avec le Cameroun, en raison justement des lois homophobes, mais j'espère faire bouger les lignes. Mon livre bénéficie du soutien du Parlement européen. Il va être envoyé à tous les chefs d'États africains, le but étant de faire abolir les lois homophobes en Afrique. Aujourd'hui, tous les accords entre l'Europe et les pays africains nient

complètement la question de l'homophobie. On continue à faire des échanges économiques et commerciaux en dépit des atteintes aux droits de l'homme et aux droits des LGBTQIA+. J'espère qu'un groupe de discussion entre les parlementaires européens et les députés du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) verra le jour pour tenter d'abolir ces lois liberticides. ♀

soient), sont les LGBTQIA+ d'hier : clandestins, victimes de la violence de l'État, en marge de la population. Dans son pays d'origine comme en Europe, être homo et musulman, africain, croyant et trans, réfugié économique ou politique, c'est être victime de discrimination et souvent forcé à l'exil. : « Sur l'expérience de *Queers support the migrants* Londres, collectif très actif en Angleterre (il a récemment bloqué un avion au sol pour empêcher des expulsions, NDLR), nous avons voulu créer ici aussi un collectif », raconte Julien Didier, le porte-parole. « On s'est dit que si un groupe se battait pour le droit d'avoir une place dans la société, il méritait notre soutien. Nous voulons construire des ponts mais aussi faire de la prévention. Nous, les gays blancs, bien que notre combat ne soit jamais tout à fait terminé, nous avons notre place aujourd'hui dans cette société, ce qui n'est pas le cas des réfugiés qu'ils soient LGB-

TQIA+ ou pas ». Une autre raison d'agir vite, c'est l'approche des élections : « On remarque de plus en plus que les groupes d'extrême droite européens font de la récupération, ils instrumentalisent la communauté LBGTQIA+ blanche contre la communauté des migrants. On retrouve même la N-VA dans les *gay prides*. Il y a les “bons homos blancs” contre les “mauvais migrants”, d'autant plus mauvais d'ailleurs s'ils sont aussi homos ou trans. Ils se retrouvent à l'intersection de plusieurs formes de rejets, liés à la migration et à l'homophobie. Finalement, nous sommes tous victimes d'un même système patriarcal, nationaliste et raciste. » Julien et ses quatre copains du collectif préparent des actions pour les prochaines *gay prides*, manifs et autres soirées-débats. Le collectif est tout jeune mais bien décidé à prendre part à la lutte contre toutes formes de marginalisation.

Laïques et musulmans pour la citoyenneté

En Belgique, divers mouvements liant islam et laïcité ont existé – et continuent d'exister – comme Les Laïques musulmans ou le Centre citoyen belge musulman laïque. Pour ces militants, qui font de l'émancipation et de la citoyenneté des moteurs de leur action, il faut une rupture claire avec l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB), ce clergé institutionnel soutenu par l'État.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

À entendre Fouad Benyeklhef du mouvement Les Laïques musulmans, alors qu'on assiste à une sécularisation de la société belge, on fait comme si la minorité musulmane était figée, sclérosée par la religion. Comme si ce vent de sécularisation ne l'atteignait pas : « Il y a un rempart communautaire qui postule que chaque individu de culture ou d'ascendance musulmane serait assoiffé de religiosité. Aussi, pour chaque problème, à l'instar de la radicalisation, la solution ne peut être que religieuse. »

Musulman n'est pas forcément religieux

Ce maintien des musulmans dans la sphère religieuse est dû à la reconnaissance par l'État belge de l'Exécutif des musulmans de Belgique. « L'État n'est plus équidistant des différentes logiques religieuses, en l'occurrence la musulmane. Il favorise un groupe de citoyens par rap-

port à un autre, finance et reconnaît une seule vision de l'islam. Une vision conservatrice et réactionnaire, de surcroît, qui est en train de s'ériger comme un magistère doctrinal grâce à une petite minorité d'intégristes religieux, essayant de faire passer leur vision propre pour des aspirations populaires musulmanes. »

Dans cette logique, l'État fait le jeu du communautarisme, en parlant des «musulmans», comme on peut le lire dans l'arrêté royal régissant l'EMB, une prétendue communauté homogène, ce qui serait une entorse à la laïcité pour le militant laïque. « En enfermant les citoyens dans une appellation religieuse, l'État ne joue pas son rôle de protecteur : il ne les considère pas comme des citoyens. Il n'a pas à juger qui est musulman et qui ne l'est pas, qui croit et qui ne croit pas. Il doit reconnaître un culte, pas une communauté », continue Fouad Benyeklhef.



©Patrick Bernard/AFP

Pour les associations musulmanes laïques, cette confusion offre la possibilité à l'Exécutif des musulmans de sortir de ses compétences : il n'est pas dans la gestion du culte, mais prend position sur des sujets de société, en imposant un agenda religieux, sans se baser sur une aspiration citoyenne. « Leur dénomination leur permet de se prononcer au nom des musulmans, en jouant sur cette confusion du culte avec les individus. C'est une mise sous tutelle qui empêche d'entendre les aspirations

populaires, avant tout sociales, en faveur des libertés individuelles », ajoute encore Fouad Benyeklhef.

Quel projet laïque musulman ?

Certains militants laïques ont essayé de se départir de l'influence de l'Exécutif, comme Hamid Benichou du Centre citoyen belge musulman laïque. « Je suis un citoyen belge de confession musulmane et je refuse que ma religion soit entre les mains d'imams et d'un Exécutif

Selon les musulmans laïques, l'État n'a pas à juger qui est musulman et qui ne l'est pas, qui croit et qui ne croit pas. Il doit reconnaître un culte, pas une communauté.

La question musulmane étant considérée comme religieuse uniquement, le terme même de « laïcité » fait l'objet d'une grande confusion.

des musulmans qui ne nous représente pas». Selon lui, il faut aussi sortir des généralisations. «Toute personne issue de l'immigration marocaine n'est pas nécessairement musulmane. Et si elle l'est, elle ne fréquente pas systématiquement la mosquée. Ces gens sont avant tout des citoyens.»

En 2014, cet ancien policier a lancé son association de citoyens belges de confession musulmane «libres», en dehors de toute confrérie religieuse, composée d'hommes et de femmes, refusant tout accommodement raisonnable. Une association censée constituer un pendant à l'Exécutif des musulmans, comme autre interlocuteur auprès des politiques. «Le monde associatif doit être entendu, parce qu'il exprime la réalité du terrain. Nous ne sommes pas que des "musulmans", mais des citoyens de confession musulmane qui ne veulent pas être représentés par des imams. Le politique a perdu beaucoup de temps, et continue d'en perdre. Depuis vingt ans, en quoi les responsables de mosquées ont-ils contribué à apaiser les tensions ? En rien. Si l'on veut une politique citoyenne, il faut d'abord écouter les acteurs qui agissent pour la

citoyenneté au sein des associations socioculturelles, écouter les gens qui embrassent l'action d'insertion citoyenne par les entrées politiques, culturelles et sociales. Nonobstant leur statut social ou leur spécificité», affirme-t-il. Mais force est de constater que cette quête de reconnaissance est encore loin d'être gagnée pour les associations comme la sienne. À ses yeux, beaucoup d'intellectuels de confession musulmane ont depuis des décennies nourri une hostilité farouche à l'égard de la laïcité parce qu'elle recommande la séparation de l'État et de la religion : «Elle les ampute du pouvoir dont ils rêvent pour asseoir un État islamique dont ils seront les seuls maîtres.»

Grande confusion de sens

Selon Fouad Benyeklhef du mouvement Les Laïques musulmans, la question musulmane étant considérée comme religieuse uniquement, le terme même de «laïcité» fait l'objet d'une grande confusion, notamment quand elle est évoquée par des musulmans. «D'une part, il y a un discours religieux assumé, qui va chercher à neutraliser la laïcité, en se revendiquant d'elle pour mieux la jalonner, de façon à la garder uniquement dans un sens juridique. En ce sens, la laïcité permet de porter le foulard, de manger halal, etc. La laïcité permet d'exercer pleinement sa religion. Cette notion est utilisée tel un marchepied vers un projet islamiste en Belgique», relève-t-il. «De l'autre côté, il y a un contre-discours laïque étatique

qui neutralise, lui aussi, la laïcité sans s'en rendre compte, en gérant la question religieuse de façon équidistante, en cantonnant le combat des laïques musulmans à la simple séparation de l'Église et de l'État».

Or, aux yeux du militant progressiste, on ne peut pas penser un projet de société si on ne porte pas soi-même une libre pensée, en tant qu'individu. «On milite pour qu'il y ait moins d'influence, et dans une utopie, aucune influence, des sphères religieuses au niveau du processus législatif. Mais pour cela, il faut

que tout citoyen ait une conviction laïque. La laïcité est une conscience avant toute chose.» Aussi, pour Fouad Benyeklhef, le combat que mènent les laïques musulmans ne devrait d'ailleurs pas se faire en juxtaposition au combat mené par le Centre d'Action Laïque. «Il faut au contraire former une convergence laïque qui va plus loin que la spécificité musulmane. Cette dernière nous sert uniquement pour essayer de travailler avec une population et une réalité spécifiques, mais le projet de société est le même que celui porté par le CAL.» 

Au-delà de la séparation

Parmi les musulmans, le débat autour de laïcité divise, avec des visions multiples, rappelle la chercheuse de l'ULB Corinne Torrekens. «Certaines structures utilisent le terme "laïque" dans le sens non-pratiquant, notamment. Ces collectifs laïques, ultra-critiques, en optant pour des positionnements de distanciation très forte par rapport à l'islam, restent assez minoritaires», rappelle-t-elle. «Au sein des communautés musulmanes, certains se revendiquent de la laïcité comme étant un modèle d'organisation qui ne va pas favoriser une conception religieuse sur une autre, en considérant que le religieux a une légitimité à intervenir dans l'espace public. On retrouve diverses personnalités qui se disent laïques, mais qui sont aussi pratiquantes. Elles dénoncent, pour leur part, l'ingérence de l'État belge

dans les processus d'institutionnalisation de l'islam en Belgique.»

Pour Corinne Torrekens, le débat sur la laïcité ne se porte plus sur la séparation du religieux et du politique: «Et pour cause, au sein des communautés musulmanes belges, cette séparation est complètement acquise.» Par contre, se pose la question du pluralisme interne, notamment au sein de l'Exécutif des musulmans de Belgique: «Elle est là, la pierre d'achoppement: comment faire une place à la pluralité, à ce positionnement critique, et qui a du sens, notamment face aux interprétations plus conservatrices du religieux? En 2019, on est toujours dans une lutte pour la reconnaissance, non pas institutionnelle mais sociétale, des citoyens musulmans en Belgique.»





Spécial Europe :

60 L'Europe sociale, un paradoxe néolibéral ?

64 Aux urnes, Européens !

67 À la rescousse de la société civile

L'Europe sociale, un paradoxe néolibéral ?

Dans un contexte international marqué par la tentation populiste, ne faudrait-il pas « plus d'Europe » ? Amandine Crespy, chercheuse au CEVIPOL¹, se penche sur « L'Europe sociale ». Elle démontre comment, au fil de son histoire institutionnelle et de ses orientations politiques, économiques et sociales, l'Union européenne reste un ensemble hétérogène d'États qui peinent à s'accorder, tiraillés entre volonté de puissance politique, grand marché et souveraineté nationale.

Par Sabine Schrader
Journaliste

L'Europe sociale est un concept difficile à définir. En particulier en cette période où les manifestations se multiplient face aux conséquences d'un libre-échange qui, depuis près de vingt ans, a laissé libre cours au dumping social et a favorisé les inégalités en tous genres. Au lendemain de crises à répétition – manifestations de routiers remplacés par des chauffeurs roumains, sociétés délocalisées, grèves d'un personnel exsangue chez Ryanair –, on peut s'interroger sur le rôle de l'Europe en la matière : est-ce que celle-ci oublie définitivement les droits sociaux de ses travailleurs ?

« Historiquement, l'Europe sociale n'était pas une priorité », explique Amandine Crespy, chercheuse au CEVIPOL et professeure en science politique à l'ULB. « L'Europe était plutôt un marché économique. On se souvient qu'elle a d'abord été

une union douanière, puis un marché axé sur quatre libertés : libre circulation des marchandises, des personnes, des capitaux et des services. La politique sociale est entrée dans l'Europe par le truchement de la libre circulation des personnes : des travailleurs venant de régions déprimées où l'économie n'était pas dynamique pouvaient désormais se déplacer librement pour venir travailler dans des pays où on avait besoin de main-d'œuvre. On a donc créé des droits sociaux au niveau européen. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, les choses ont changé avec le traité de Maastricht. On a accéléré l'unification du marché européen avec une forte libéralisation des capitaux et le projet de monnaie commune, dix ans plus tard. Jacques Delors, alors président de la Commission, était conscient que dans un marché où il existe une concurrence entre des économies plus

¹ Centre d'étude de la vie politique de l'ULB.



fortes qui exportent et d'autre moins fortes, comme l'Irlande à l'époque ou les pays du sud de l'Europe – et particulièrement avec l'avènement d'une monnaie unique et l'abandon de la possibilité d'utiliser la dévaluation monétaire – il fallait compenser par une dimension sociale forte, par des instruments d'aide et de solidarité sociale.» Jusqu'alors, et depuis la création du marché européen, la politique de l'Union était basée sur l'idée de croissance, garantie incontournable de davantage de bien-être, de moins de chômage, de revenus élevés et de plus de protection sociale, par effet quasi automatique.

Le mythe de la croissance, révolu ?

Plusieurs décennies après les fastes Trente Glorieuses et une construc-

tion européenne qui semble avoir tout misé sur les échanges économiques et la libéralisation de son marché, la croissance est en berne. Et les inégalités se creusent. Amandine Crespy pose d'ailleurs la question des conséquences du tournant libéral opéré dans les années 2000. À la faveur du grand marché unique, le dumping social est souvent difficile à combattre, faute de procédures de contrôle. Conséquences : les travailleurs européens sont plus que jamais victimes de pratiques déloyales de la part de certaines entreprises. Faut-il pour autant rejoindre les discours des populistes qui rejettent l'Europe ? À l'heure où les manifestations de mécontentement se multiplient, où les gilets jaunes en France, les *Brexiters* au Royaume-Uni dénoncent la responsabilité européenne de tant d'iné-

Il faut penser européen : car si un État membre de l'UE va mal, cela a des répercussions sur tous les autres pays.

galités, Amandine Crespy nuance: «Ce n'est pas l'Europe qui fait des lois pour diminuer les standards sociaux. Au contraire, ce qui se passe c'est que là où les politiques sociales ne sont pas suffisamment définies, les entreprises se sont développées, tirent un maximum d'avantages et opèrent de manière transnationale. Le problème est que de nombreuses règles en matière de rémunération se décident au niveau national. Or, les syndicats restent faiblement représentés au niveau européen. On a un mélange de disparités entre règles nationales et européennes, de carences juridiques, et en même temps un manque de contrôle du droit du travail. Tout cela aboutit à un mélange délétère qui laisse la porte ouverte au dumping social et à la mise sous pression des conditions de travail. On pense à Ryanair qui joue la carte de l'emploi avec des pratiques illégales et on ne peut que déplorer l'absence d'autorité européenne suffisamment forte

pour lui tenir tête.» L'Europe n'est-elle donc, au niveau des politiques sociales, qu'un condensé de bonnes intentions? «Les avancées sont possibles quand les gouvernements font preuve de volonté politique. Par exemple, la directive sur le détachement des travailleurs a été révisée: elle est aujourd'hui plus stricte puisqu'on a établi le principe d'égale rémunération entre travailleurs locaux et détachés. Mais il faut aussi poser la question du budget européen et de la redistribution des ressources. On discute également depuis plusieurs années de la création d'un Fonds européen d'assurance-chômage, pour pouvoir redistribuer ces fonds vers les pays qui ont des taux de chômage plus élevés. Car là où le bât blesse, c'est que les gens se pensent comme membres d'une société nationale. Il faut penser européen. Il faut parler en mode européen: car si un État membre de l'UE va mal, cela va se répercuter sur tous les autres car

Amandine Crespy estime que ce n'est pas l'Europe qui fait des lois pour diminuer les standards sociaux, car de nombreuses règles en matière de rémunération se décident au niveau national.



les interdépendances économiques et sociales sont fortes. On l'a vu avec le plan de sauvetage de la Grèce: le but était surtout de sauver les banques européennes.»

L'Europe n'est pas monolithique

Et puis, l'Europe, c'est avant tout un ensemble de gouvernements, et non cette structure monolithique supranationale souvent fantas-mée par certains médias ou par des citoyens qui se sentent les laissés-pour-compte du libéralisme. D'ailleurs, la solution ne serait pas dans «moins d'Europe», mais dans «plus d'Europe»: «Ce sont les gouvernements nationaux qui composent l'Europe qui ont le plus de pouvoir et qui définissent les grandes orientations de l'UE», rappelle Amandine Crespy. «L'ambition sociale a toujours existé, mais la réalité politique qu'on observe, c'est une évolution en dents de scie, qui reflète les évolutions des rapports de force. Si on constate aujourd'hui une paralysie de l'Europe sociale, c'est qu'on est dans un moment historique où les partis au pouvoir ne sont pas favorables à cette politique sociale. Ce n'est donc pas tant au niveau européen qu'au niveau national que cela se joue. L'état des groupes politiques au Parlement européen et des gouvernements au sein du Conseil (qui réunit les ministres des États membres dans chaque matière discutée), n'est pas favorable à des avancées sociales significatives. De la même façon, au niveau du dialogue social, les représentants du patronat, que ce soit au niveau national ou à celui de Busi-

ness Europe (le patronat au niveau européen) bloquent les négociations et ne sont pas prêts à des avancées sociales significatives, telles qu'une augmentation des salaires, plus de protection, plus de consultation...»

Sensibilités culturelles

Une réalité qui correspond aux orientations politiques des partis en place. Les décideurs butent parfois sur le clivage traditionnel gauche/droite, avec d'un côté les eurosceptiques, conservateurs et libéraux, et de l'autre, les sociaux-démocrates, la gauche radicale et les Verts. Mais à celui-ci, s'ajoute un autre clivage lié aux orientations économiques des États et à leurs prologements institutionnels et culturels. Ainsi, il y a toujours eu des pays plus libéraux, dont certains le sont d'autant plus qu'ils ont longtemps connu le communisme. D'autres se caractérisent par une tradition où l'État est plus interventionniste. Des tendances qui entraînent des groupements, des affinités et *in fine*, une diversité d'appréciations des politiques sociales. Les pays scandinaves ayant par exemple une tradition sociale forte, ils seront plus réticents à laisser l'Europe se mêler de matières sociales.

La question n'est donc pas uniquement de savoir si l'on souhaite une Europe plus sociale, mais aussi de s'interroger sur la légitimité de la place de l'Europe dans ces matières. Et les réponses divergent bien souvent d'un pays à l'autre. 



Amandine Crespy,
«L'Europe sociale.
Acteurs, politiques,
débats», Bruxelles,
Éditions de l'Université de Bruxelles,
coll. «ULBLire»,
2019, 310 pages.

Aux urnes, Européens!

Atteindre l'électorat pro-européen, dont la mobilisation paraît cruciale dans un contexte de montée des discours nationalistes, c'est l'objectif de l'assemblée législative de l'UE. Coup de projecteur sur la campagne « Cette fois je vote » qui se veut innovante car décentralisée.

Par Marc Soignet
Délégué « Europe & International » - CAL/COM

En 2014, la Slovaquie battait le record du taux de participation le plus bas jamais enregistré à des élections européennes : 13 %, soit à peine une personne sur dix qui s'était déplacée. La moyenne européenne, elle, s'élevait à 42 % avec seulement huit pays atteignant un chiffre supérieur à 50 %. Qu'il s'agisse du déficit démocratique tant décrié de l'Union européenne, de son manque d'efficacité, de ses politiques souvent vues comme privilégiant les vainqueurs de la mondialisation ou qu'il s'agisse d'un manque d'engagement par les élus pour mieux expliquer l'Europe, les campagnes pour les élections européennes s'articulent trop souvent sur les enjeux de politique nationale. Résultat : de nombreux citoyens se désintéressent de ces élections alors que les statistiques le montrent : 60 % des Européens se disent favorables à l'Union européenne. Ce résultat est le plus haut enregistré depuis 1983.

Pour amener les électeurs et électrices aux urnes, le Parlement européen s'inspire des grandes campagnes mobilisatrices qui ont amené Obama ou Macron au pouvoir. Lilla Pin-

tér, chargée de mission au Service de communication du Parlement européen, l'explique : au lieu d'imaginer une campagne de terrain uniforme, l'idée consiste à en rester à un message simple – « Cette fois je vote » – et d'encourager le citoyen réceptif à ce message à se l'approprier et à le propager dans son entourage. De cette manière, le message est promu de bouche à oreille, il est adapté au contexte local et se voit – on l'espère du moins – assorti d'un argumentaire plutôt euro-optimiste.

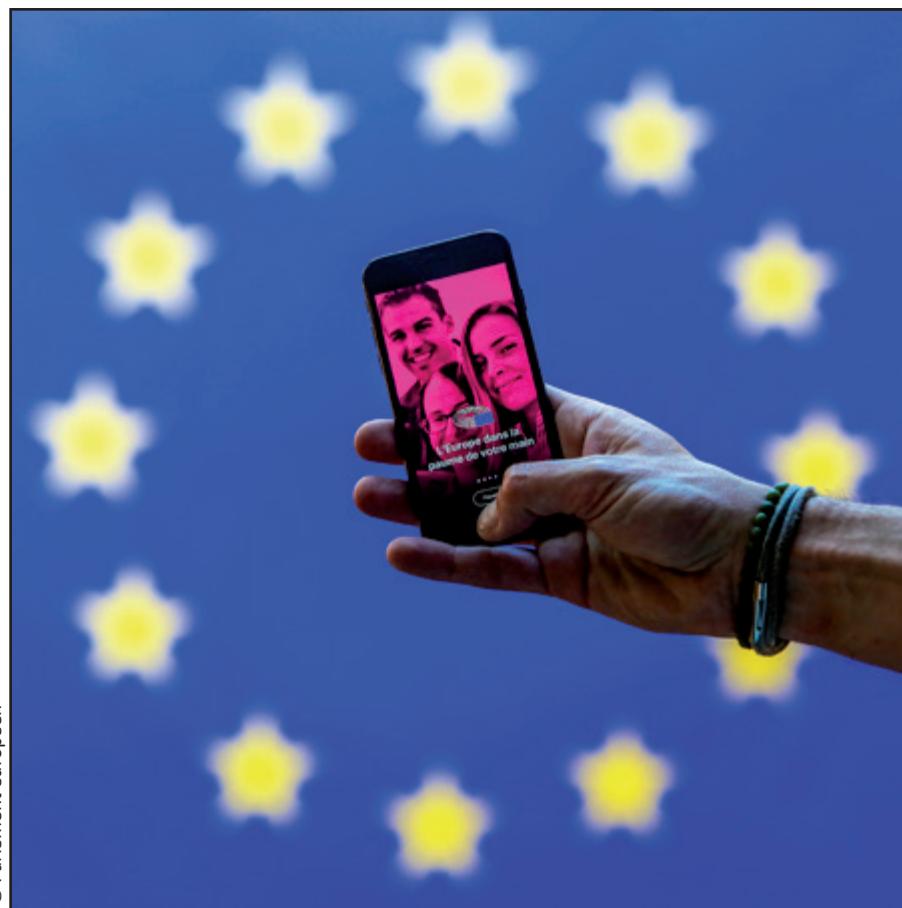
Un appel à la mobilisation

Pour démarrer, le citoyen s'inscrit sur le web et se voit tout de suite proposer de partager sur les réseaux sociaux sa décision : « Cette fois je vote. » Il lui est ensuite proposé d'aller plus loin : « Cette fois, il ne suffit pas d'espérer un avenir meilleur. Cette fois, nous devons tous prendre nos responsabilités. C'est pourquoi aujourd'hui, nous ne vous demandons pas seulement de voter, mais aussi d'inviter un maximum de personnes à faire de même. » Lui sont alors présentées différentes manières de s'engager : en tant que recruteur afin de

rallier un maximum de personnes, en tant qu'organisateur d'événements tels que des rencontres, des débats, des quiz ou des rencontres privées où il s'agit juste de parler d'Europe et des élections à ses proches. D'autres options comprennent des activités sur les réseaux sociaux. Chaque fois, un certificat d'engagement est promis aux plus actifs.

Afin de faciliter l'action citoyenne, une boîte à outils réunissant visuels, posters, photos et autres éléments de communication est mise à disposition, dont la carte « Cette fois je vote pour... » qui permet à tout un cha-

cun d'exprimer la raison qui l'incite à aller voter. Enfin, derniers éléments majeurs de ce dispositif : deux sites accessibles en vingt-trois langues. Le premier porte sur les modalités de vote et d'inscription aux listes électORALES. Le deuxième, intitulé « Ce que l'Europe fait pour moi », permet de s'informer en quelques clics sur les projets mis en place et financés par des fonds européens dans sa région ainsi que les politiques mises en œuvre par l'UE. Ainsi, en Belgique, on apprend que l'Union a financé la promotion et le perfectionnement du réseau cyclable La Famenne à vélo ou qu'à Liège des



L'Europe fait sa pub par tous les moyens. Le citoyen s'inscrit sur le web et se voit tout de suite proposer de partager sur les réseaux sociaux sa décision : « Cette fois je vote. »

fonds, permettent la revalorisation de 1000 hectares de friches industrielles.

Côté chiffres, début avril, pas moins de 250 000 personnes étaient inscrites et de nombreux événements prévus. Même si, il faut le préciser, la répartition de ces derniers sur le territoire européen restait très inégale, avec seulement quatre événements en Belgique¹, tous à Bruxelles, alors qu'en Allemagne plusieurs dizaines d'événements se répartissaient sur les zones provinciales également. Un exemple parmi d'autres : un groupe de jeunes Bava-rois proposant de rejoindre un bus de campagne qui ferait le tour de la ville de Munich le week-end du 4 mai.

Cette fois, je vote en Hongrie

Alors, campagne réellement mobilisatrice ou rêve d'une institution espérant vainement toucher des citoyens en mal d'intérêt ? C'est ce que nous avons cherché à comprendre en rencontrant Luis, militant proche des jeunes progressistes hongrois. À Budapest, Luis s'est engagé dans l'initiative *Jövőképző* – comprenez La Fabrique d'avenirs – qui propose des formations permettant d'aiguiser son esprit critique et autres compétences personnelles. Luis est l'un des premiers à avoir contacté les représentants des institutions européennes sur place. S'en est suivie une collaboration que Luis qualifie de fructueuse, même s'il nous explique qu'au tout début, le personnel de l'UE était timoré à l'idée d'articuler un message résolument pro-européen dans un espace public hongrois dominé par la propagande anti-européenne de Viktor Orbán. Et pourtant, les demandes et idées de projet affluent

alors que se forme une communauté de jeunes gens désireux de clamer haut et fort leur attachement à l'idée européenne et d'exprimer leur rejet des messages populistes du gouvernement.

Plus d'Europe: également après

Luis projette trois événements se focalisant respectivement sur l'explication du paysage politique européen, sur les modalités d'inscription, ainsi que sur des témoignages personnels sous forme de « monologues européens », des vidéos dans lesquelles des Hongrois vivant à l'étranger et des étrangers vivant en Hongrie racontent leur histoire personnelle et leur attachement aux valeurs européennes. En outre, en utilisant les ressources mises à disposition par le site « Ce que l'Europe fait pour moi », son initiative fera la promotion chaque semaine d'un exemple de projet dont la mise en place a bénéficié d'un soutien européen. Luis confirme que la disponibilité du personnel du Bureau de liaison européen qui met à disposition locaux et logistique permet un travail plus efficace et la consolidation d'une communauté créative qui entend faire perdurer la collaboration au-delà des élections.

Le Parlement européen aurait-il trouvé une nouvelle approche qui permet de mieux mobiliser les citoyens européens ? C'est possible. Reste à voir quel sera l'impact de cette campagne sur les taux de participation et si cette nouvelle approche est suffisante pour pallier le manque de présence de l'Europe dans les débats et médias nationaux à la veille de ces élections européennes sous pression. 

À la rescouasse de la société civile

Seize fondations européennes se sont penchées sur le berceau de Civitates en 2018. Ce consortium veut lutter contre le «rétrécissement» du champ d'action de la société civile et la désinformation.

Par Achille Verne
Journaliste

Et si on essayait la philanthropie pour arracher l'Europe à ses démons ? C'est l'objectif que poursuit Civitates, une initiative née de la volonté de seize fondations philanthropiques de soutenir et de renforcer la société civile. Un peu partout en Europe (essentiellement centrale et orientale), Civitates soutient des associations versées dans la défense des droits civils, des droits de la femme, des LGBT ou des migrants. Avec, comme constante, de renforcer les liens entre des acteurs susceptibles de défendre la démocratie dans un monde où le virtuel peut provoquer d'incalculables dégâts, bien concrets ceux-là.

Plus de 4 millions d'euros ont été engagés pour la période 2018-2020. Lors de son lancement en 2018, Stefan Schaefers, responsable des affaires européennes à la Fondation Roi Baudouin et président de Civitates, expliquait que «dans un monde où la désinformation circule cinq fois plus vite que la vérité, des mécanismes de sauvegarde plus solides sont nécessaires pour que les discours de haine

et la désinformation ne puissent plus se propager en ligne, comme ils l'ont fait jusqu'à présent».

La désinformation et la propagande ne datent pas d'hier, bien sûr. Mais le tam-tam des réseaux sociaux leur donne désormais une résonance incontrôlable, permettant à des quidams ou à des puissants de peser négativement sur les opinions publiques et d'y répandre des messages de défiance et de haine. Au bout du compte, c'est la liberté d'expression qui est dépréciée, amoindrie, prise en otage. Les propos les plus fondés, les plus rationnels ou les plus sages se perdent dans le tourbillon des mensonges et des délires. Parmi beaucoup d'autres, les arguments rabâchés par les *Brexiters* en disent long sur la capacité de nuisance des *fake news*. On se souvient de l'argument porté tous azimuts par l'euro-sceptique Nigel Farage, argument qu'il démentit après le référendum sonnant le divorce de l'EU et du Royaume-Uni: en quittant l'Union européenne, Londres allait économiser 350 millions de livres par semaine et pourrait en faire profiter chaque citoyen en les

injectant dans la sécurité sociale... Un discours reposant sur du sable, et assurément destructeur.

Bien sûr, la riposte s'organise. Les *fake news* sont dans le collimateur des gouvernements démocratiques. L'Allemagne et la France ont leur loi «anti-*fake news*». L'automne dernier, Charles Michel a annoncé la création d'un fonds pour soutenir les initiatives de *fact checking* (vérification de faits), espérant ainsi arroser l'arroseur. Un budget de 1,5 million d'euros était annoncé, mais les affaires courantes ont tué le projet dans l'œuf.

La philanthropie pour les droits humains

L'ampleur de cette lutte et les moyens encore réduits qui lui sont attribués pour l'heure trouvent une réponse avec la création de Civitates. L'initiative vise «à répondre à deux menaces : le rétrécissement du champ d'action de la société civile, d'une part, et le discours public et la digitalisation, d'autre part», explique Léonie Van Tongeren, la *fund manager* du consortium. «Le rétrécissement civique est une tendance inquiétante pour Civitates. Les forces de l'ordre se sentent encouragées à harceler les colla-

Les arguments rabâchés par les Brexiteers en disent long sur la capacité de nuisance des fake news.



borateurs des ONG, des lois qui portent atteinte à la liberté de se rassembler et de s'exprimer librement sont votées, la censure prend de plus en plus d'importance; des barrières sont dressées...»

Pour Civitates, la fragilisation de l'*open society* doit en partie à la manipulation de l'espace numérique et à «l'influence effrénée d'une poignée d'acteurs technologiques, qui dominent désormais la sphère publique». Quels acteurs?

Léonie Van Tongeren s'abstient de désigner des moutons noirs. Ici, pas de mise au pilori des GAFAM (Google, Appel, Facebook, Amazon et Microsoft), accusés habituellement de porter sans scrupules et à la vitesse numérique les délires les plus stupides ou au contraire les mieux échafaudés. Civitates met davantage en garde contre la globalité d'un environnement qui refuse la transparence pour mieux emprisonner les têtes et les consciences.

«Au bout du compte, il y a chaque fois plus de pression sur la société civile. Face à l'érection de barrières, il est de plus en plus difficile pour elle de faire son job et de faire entendre sa voix. C'est dramatique, que ce soit en matière de droits civiques, économiques, de recherche de compromis... Or, une société civile forte est essentielle pour la démocratie», martèle Léonie Van Tongeren. «Notre objectif est de soutenir tous ceux – citoyens, universitaires – qui portent dans la société les valeurs de la démocratie pour résister au “rétrécissement”.»

L'absence de transparence et l'impunité qui servent les dérives du web ont

d'évidentes implications sur la qualité du discours civil. Mais on pense aussi à la manne financière que certains de ces acteurs emportent grâce à la publicité et à l'exploitation des contenus. En ce sens, la directive Copyright adoptée en mars dernier par le Parlement européen, qui valide la réforme du droit d'auteur dans le monde numérique, pourrait redistribuer les cartes et peut-être apporter un bol d'oxygène à la presse libérale.

Les dommages collatéraux de l'antiterrorisme

Toutefois, le «rétrécissement» de la capacité d'action de la société civile n'est pas que le fait de la pression numérique. Les législations antiterroristes ont, volontairement ou non, un impact sur les libertés individuelles et démocratiques. Surveillance accrue des actions militantes, contrôle du discours, flicage de la téléphonie... contribuent à les enfermer dans un carcan. «Un sujet sensible», pour Léonie Van Tongeren, la difficulté ici étant bien sûr de savoir où placer le curseur entre sécurité et liberté.

Concrètement, Civitates est fidèle à la maxime qui veut que «l'union fait la force». Elle émane, on l'a dit, de la volonté de seize fondations européennes de mettre leurs efforts en commun. Parmi lesquelles la Bertelsmann Stiftung, la European Cultural Foundation, la Fondation de France et la Fondation Roi Baudouin. «Aucune organisation, aussi innovante soit-elle, ne peut renforcer la démocratie à elle seule», rappelait Léonie Van Tongeren lors du lancement de Civitates. 

© Courtesy Wim Delvoye/Foto Studio Delvoye





- 72 Décore-moi un cochon**
- 74 Les malheurs de Sofia**
- 76 Un paradis sur terre
et sur-mesure**

Décore-moi un cochon

Ses sculptures, installations et œuvres inclassables mêlent des univers antinomiques tout en usant de technologies modernes surprenantes. Le plasticien belge Wim Delvoye désacralise l'art moderne et enchevêtre la beauté et la trivialité.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Il n'a pas son pareil pour mêler la robustesse d'un pneu de tracteur et la finesse de la ciselure ajourée, la grossièreté des épluchures de patate au romantisme des mots d'amour, la noblesse de la gravure sur marbre à la basseesse des jeux vidéo inspirés par la guerre ou encore la vulgarité d'un camion benne à la légèreté du style gothique : pas de doute là-dessus, Wim Delvoye aime jouer avec les opposés, et surtout détourner et renverser les valeurs.

Un goût qu'il partage incontestablement avec Jérôme Bosch, Pieter Bruegel et James Ensor, artistes flamands tout comme lui, à quelques siècles d'intervalle. Et comme ils l'ont fait avant lui, ses œuvres « témoignent de son regard attentif aux mutations en cours dans nos sociétés ». À ses travers aussi : le consumérisme, la violence, la tendance à la confusion du virtuel avec la réalité. Ce qui nous fascine chez lui, c'est sa manière de sublimer des objets du quotidien et des références de la culture populaire et de provoquer « une confrontation déroutante entre pur et impur, entré sacré et profane ».

On aurait aimé lui rendre visite dans son atelier de Gand, mais Wim Delvoye était à l'étranger au moment d'écrire ces lignes. Une fois passée la déception de ne pouvoir le rencontrer, on a filé aux Musées royaux des Beaux-Arts qui proposent un impressionnant panorama de son travail. Quelques œuvres inédites et une sélection emblématique de sa production artistique des vingt dernières années : le parcours est bien construit et intégré au lieu. On a apprécié aussi l'atelier créatif du style « Décore-moi un cochon », directement inspiré de ses célèbres porcs tatoués qui ont tant fait polémique.

Une démarche agnostique

Parmi les œuvres de Wim Delvoye, on trouve des crucifix, des vitraux, des cathédrales. Autant de symboles du catholicisme dont il s'empare pour mieux les détourner... Et les déformer, comme le Christ en croix qui termine en ruban de Möbius. Comme l'analysent Gilbert Perlein et Rébecca François, « Wim Delvoye met en scène nos



Exposition
rétrospective

Wim Delvoye

Aux Musées royaux
des Beaux-Arts de
Belgique

> 21.07

[http://fine-arts-mu-
seum.be](http://fine-arts-museum.be)

tabous et les interdits religieux; non pour choquer mais pour révéler les paradoxes. Il ne [faut] pas y voir un acte de profanation, pas plus qu'une restauration du spirituel, mais bien une volonté de saisir les contradictions de notre société.» En effet, s'il avoue une faible pour le style néogothique, il insiste sur le fait que la religion ne l'intéresse pas: «Je ne suis pas religieux. Pendant la majeure partie de ma vie, j'ai été athée en quelque sorte. J'ai une démarche artistique qui est très agnostique. Je ne vole pas un culte à l'art. J'aime l'art et j'en fais au quotidien. Mais mon métier n'en est pas une vénération.»¹

S'il y a bien une œuvre, ou plutôt une installation, qui le prouve, c'est *Cloaca*. Bien qu'elle trône, grandiose et dégoûtante, et occupe inévitablement une place importante au cœur de la rétrospective, on ne s'attardera pas sur la fameuse «machine à étrons» qui a beaucoup fait parler d'elle. Il ne faut pas être expert en art moderne pour faire le lien avec la *Merda d'artista* de Piero Manzoni (1961), du scatologique provocateur qui renvoie au fondement de l'art même.

Qu'est-ce que l'art?

«Ce que les gens qualifient d'art, c'est ce que les riches achètent. Et ce que les gens considèrent comme n'étant pas du vrai art, c'est ce que les pauvres font.» Selon Wim Delvoye, l'appât du gain, le profit, n'a rien à voir avec l'intérêt pour l'art: «L'art n'existe que grâce

© Courtesy Wim Delvoye/Foto Studio Delvoye



Le vitrail revisité par Wim Delvoye ou la rencontre d'un art sacré avec la trivialité du corps humain.

à la lutte des classes»². Dans ses œuvres, il emploie des techniques issues de l'artisanat et de l'industrie qui ne sont pas considérés comme relevant de l'art et qui ne participent habituellement pas au débat intellectuel à son sujet. «L'art, c'est changer ce que les gens pensent de l'art», déclare celui qui tatouait des cochons et tordait les statues. «C'est du gaspillage», dit-il aussi. Ce qui est sûr, c'est que se plonger dans les œuvres tout en contradictions de Wim Delvoye, n'est en rien une perte de temps. 

1 Entretien avec Wim Delvoye, Fondation Phi pour l'art contemporain, 15 décembre 2016.

2 «Wim Delvoye, l'art et la lutte des classes», entretien par Hugo Vitrani et Ludovic Lamant, Médiapart, 2002.

Les malheurs de Sofia

Film passionnant, passionné, âpre et direct, «Sofia» s'intéresse à la condition de la femme au Maroc à travers l'histoire d'une mère célibataire. Ce drame trace avant tout le portait d'un pays en proie à une sévère fracture sociale où relations hors mariage et avortement sont interdits.

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Un déjeuner réunit deux sœurs et leurs familles. Leila (Lubna Azabal) vit dans l'opulence. Et sa fille, Lena (Sarah Perles), a terminé des études de médecine. Zineb (Nadia Nazi) reçoit tout ce petit monde dans son intérieur un peu étriqué. Son époux, Faouzi (Faouzi Bensaïdi), s'apprête à sortir de la gêne en concluant une affaire grâce à l'entregent de sa belle-sœur, Leila. Leur fille, Sofia (Maha Alemi), à peine sortie de l'adolescence, s'affaire à la cuisine, avec une mine de déterrée. Lena diagnostique rapidement la grossesse de sa cousine, dont cette dernière n'avait pas conscience. Et l'aide à accoucher dans un hôpital de Casablanca.

Sofia n'est pas mariée et, au Maroc, les relations sexuelles hors mariage sont possibles de prison, au gré d'une loi qui ne s'exerce toutefois pas avec le même poids sur chacun.e. «J'ai rencontré plusieurs cas comme celui de Sofia», explique la réalisatrice Meryem Benm'Barek. «L'histoire que je raconte dans mon film est assez connue des Marocains. C'est un récit comme en vivent beaucoup de jeunes femmes au Maroc. Dans la seule ville de Casablanca, 150 femmes accouchent hors mariage chaque jour. Et sont donc

hors-la-loi. Il était évident, pour moi, de parler de cette situation.»

Deux poids, deux mesures

Assez rapidement, le choc entre le sort de Sofia et les institutions et coutumes marocaines se double d'un dialogue acerbe, d'abord déroutant puis fascinant, entre les deux cousins. L'incompréhension qui se creuse entre les deux jeunes filles se manifeste d'abord par la différence de langue: l'une est francophone, l'autre arabophone. Pour devenir ensuite un gouffre lorsque l'on commence à discerner les stratégies respectives de Lena et Sofia.

Benm'Barek poursuit: «J'ai écrit ce film justement parce qu'il me manquait quelque chose dans la représentation faite des héroïnes du monde arabe. Souvent, on les représente comme des victimes de tout un système patriarcal. Je ne nie pas la place du patriarcat dans les institutions comme la justice, la santé ou l'éducation... mais j'avais envie de dépasser cette réflexion et d'inscrire les questionnements liés aux femmes arabes dans un contexte social et économique très précis. Je mets face à face deux

© Wiamé Haddad



personnages venant de deux milieux totalement différents : Sofia représente la classe moyenne et sa famille essaie de se hisser au rang des plus aisés. Face à elle, sa cousine et sa famille viennent d'un milieu plus privilégié. Si ce déni de grossesse en dehors du mariage était arrivé à Lena, la cousine, la situation et le parcours du personnage n'auraient pas du tout été les mêmes.»

«Montrer le Maroc comme il est...»

Formellement, Benm'Barek procède avec une lucidité interdisant les fausses pudeurs politiques et les images de cartes postales retouchées. Elle pratique un cinéma au plus près de l'os. Qui, si le terme n'était pas autant galvaudé, pourrait carrément être qualifié de «cinéma-vérité». «Quand je réfléchis à mon travail, je me dis que je n'ai pas cherché à être audacieuse dans ce

sujet, très connu là-bas, comme je vous le disais. En fait, j'avais juste envie de dresser le portrait du Maroc contemporain. J'ai fait très attention à questionner constamment les clichés : que ce soit dans mes mises en scène, les choix de costumes, des décors, des dialogues, des séquences, de la manière de diriger les acteurs... Ma ligne de conduite était d'éviter toute forme d'"auto-exotisation", parce que le Maroc est un pays très touristique. Donc, beaucoup d'Occidentaux connaissent le Maroc, sans vraiment le connaître. C'est un pays très séduisant, très beau, avec des paysages magnifiques, une très jolie architecture. Mais parfois, il faut tourner le dos à la beauté. Et celle-ci ne se trouve pas seulement dans l'esthétisme. Moi, j'ai juste essayé de le montrer comme il est. Je n'ai pas tenté de le salir, ni de le rendre beau. J'ai juste voulu rester au plus près de la réalité.»

Mère et hors la loi : toutes les Marocaines ne sont pas égales face à la maternité en dehors du mariage.



«Sofia»
Drame de Meryem Benm'Barek
MA/FR/QAT • 2018
• 125'
En salles dès le 24.04

Un paradis sur terre et sur-mesure

«D'un songe, j'ai sorti la reine du monde» : telle est l'inscription que l'on peut trouver sur la façade nord du «Palais idéal» du Facteur Cheval. Si les «bâtisseurs de l'imaginaire» fascinent, c'est qu'ils matérialisent la force de l'obstination, la possibilité rare de construire un monde à son image, à partir de presque rien.

Par Julie Luong
Journaliste

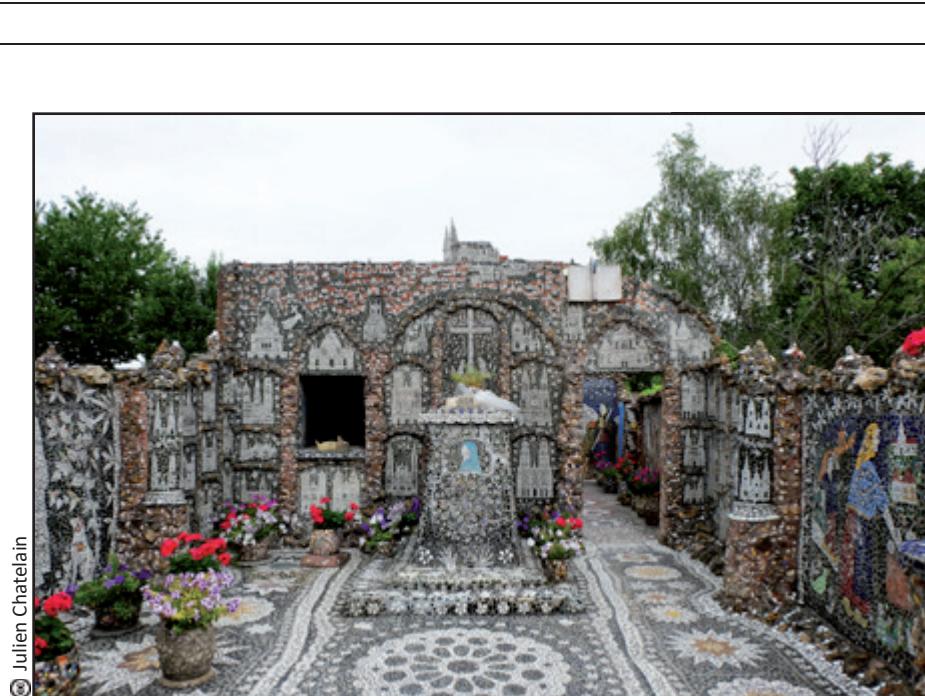
En janvier 2019 sortait sur les écrans *L'incroyable histoire du facteur Cheval* du réalisateur Nils Tavernier, avec Jacques Gamblin dans la peau de Ferdinand Cheval (1836-1924), qui construisit à Hauterives, dans la Drôme, son *Palais idéal*. Ancien boulanger devenu facteur, Cheval parcourait chaque jour une quarantaine de kilomètres à pied pour sa tournée. À la fin des années 1870, il bute sur un caillou dont la forme le fascine. Il l'empoche et se met à en collecter d'autres jour après jour. Un rêve lui vient : construire un palais merveilleux à partir de ces cailloux étranges. Sans être maçon ni architecte, Cheval édifie des escaliers sinueux, des colonnes, des tourelles, trois immenses statues (César, Vercingétorix, Archimède), au milieu d'une profusion de détails. Son Palais est aujourd'hui classé au titre de monuments historiques.

L'œuvre d'une vie

*L'Art brut*¹, une somme récemment parue, consacre un de ses chapitres à ces étonnantes architectes autodidactes.

On y découvre que Ferdinand Cheval a, de par le monde, des cousins aussi déterminés et imaginatifs. Ainsi en va-t-il de Nek Chand Saini, un inspecteur de la voirie indien, qui a collecté des pierres dans le lit d'une rivière et conçu au fil des années un royaume fantastique de seize hectares, comprenant 2000 personnages sculptés, des formations rocheuses, des chutes d'eau artificielles, des promenades. «Le besoin de décorer et d'embellir son habitat est une impulsion puissante et commune à beaucoup d'êtres, y compris dans le règne animal. Mais pour certains, bien loin du plaisir d'aménager une gloriette de jardin ou d'orner de coquillages la porte d'une villa en bord de mer, cette forme de créativité devient une obsession, l'œuvre d'une vie», explique John Maizels dans *L'Art brut*. Aménagé secrètement et illégalement dans un bois public, à la périphérie de la ville nouvelle de Chandigarh, le *Rock Garden* de Nek Chand Saini a failli être détruit par les autorités, qui voulaient y faire passer une route, avant d'obtenir une reconnaissance officielle en 1976.

¹ Martine Lusardi (dir.), *L'Art brut*, Paris, Citadelles & Mazenod, 2018, 592 p.



«En ces lieux de rupture, le rêve de bâtir se nourrit de lui-même» : la Maison Picassiette à Chartres est un exemple d'architecture naïve.

Un phénomène culturel

«Individualistes obstinés qui créent envers et contre tout, malgré tous les obstacles», ces architectes ont en commun de n'avoir ni formation ni moyens matériels et d'être issus de milieux modestes. C'est Raymond Isidore, dit Picassiette, qui édifie à Chartres une maison ornée de mosaïques à partir de débris de verre et de faïence. C'est Fernand Chatelain qui bâtit son *Jardin humoristique* dans la Sarthe, à Fyé. Mais aussi le *Rainbow Village* à Taïwan, la *Maison du hibou* en Afrique du Sud... «Ce genre de créations architecturales existe partout dans le monde. Toutefois, elles sont plus nombreuses aux États-Unis et en France, ce qui pose question», explique John Maizels. «Ces espaces étant l'expression de fortes individualités, peut-être faut-il y voir le résultat de l'histoire de ces deux pays, qui ont connu des révolutions contre une autorité royale ou impériale et ont tous deux glorifié la liberté.»

«Ces entreprises utopiques ne peuvent être ni vendues, ni déplacées, ni exposées ailleurs, ce qui leur donne un statut très particulier», rappelle encore John Maizels. Dans *Ce qui n'a pas de prix*², Annie Lebrun pointait pour sa part le moment historique à partir duquel ont émergé les chimères monumentales de «ceux qui, du plus bas de l'échelle sociale, ont choisi l'espace pour y faire surgir leur rêve, au moment où la société industrielle commençait à le défaire en modifiant toutes les données naturelles». La philosophe ne voit rien de moins en ces lieux qu'une «critique radicale de la médiocrité pavillonnaire mais aussi de l'esthétique de parvenus dont s'enorgueillissent la quasi-totalité des grandes réalisations architecturales de ce temps.» Érigées à la force de l'obstination mais à contre-courant des logiques productivistes, ces bâties de l'imaginaire se proposent comme autant de temples où méditer la condition contemporaine.

² Annie Lebrun, *Ce qui n'a pas de prix*, Paris, Stock, 2018, 176 p.

Macron, cet oligarque

Huit ans après *Le Président des riches. Enquête sur l'oligarchie dans la France de Nicolas Sarkozy*, les socio-ologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot analysent la dérive oligarchique du pouvoir sous Macron. Récapitulant les «macronades» (provocations verbales stigmatisant les classes populaires), ils montrent combien mépris de classe et mesures politiques inégalitaires vont de pair en Macronie. Les mesures prises en faveur des privilégiés s’insèrent dans un détricotage des acquis sociaux, dans une privatisation désastreuse des services publics. L’enrichissement d’une minorité, grâce aux cadeaux faits par Macron aux entreprises, aux puissants, loin d’avoir des effets positifs de relance et de redistribution sur le reste de la société (effet parapluie de ruissellement), ne fait que creuser l’écart des inégalités et grever les budgets. Dressant le coût exorbitant des largesses fiscales, l’essai démonte les rouages de l’alliance entre pouvoir et grand patronat, une alliance qui ne sert que les intérêts privés d’une infime minorité. Menaces que le gouvernement Macron fait

peser sur l’État de droit, sur la démocratie (fusion des pouvoirs, répression et violences policières sans précédent à l’égard des gilets jaunes), imposture écologique d’un président vasal des lobbies pollueurs... le virage sécuritaire d’un État qui massacre sa population à coups d’énucleations, de mains arrachées traduit la mise en place d’une monarchie présidentielle. Saluons le minutieux travail d’enquête mené par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot qui exposent



Tirons la langue au sexisme!

On l'utilise, à l'instar de David Paternotte dans son article sur l'héritage de Mai 68 en pages 46-49, mais on ne l'impose pas. C'est le choix de la rédaction d'*Espace de Libertés*. Pas toujours compris par tout le monde, il est vrai... À commencer par notre bon vieux correcteur orthographique qui voit rouge! En plus de la féminisation des noms de métiers et de fonctions, des formulations doubles et même neutres, la plupart des défenseuses et défenseurs de l'écriture inclusive préconisent l'usage du point médian pour démasculiniser les mots, comme dans [partisan·e·s]. Certains, comme



nous, optent pour le simple point [partisan.e.s], d'autres pour le tiret court [partisan-e-s]. D'autres encore préféreraient des parenthèses [partisan(e)s]. Voire que l'on arrête purement et simplement de torturer notre belle langue française car on se tromperait de combat. Au-delà de la graphie, «l'écriture égalitaire suscite nombre de controverses et de débats dont les arguments oscillent entre la mauvaise foi et la rationalité la plus traditionnelle». Pourtant, «féminiser la langue, ce n'est pas écrire un "mauvais" français, mais chercher à redéfinir ce que doit [ou devrait] être le français correct»: c'est le postu-

Leçon de science

le retour à la monarchie, plus exactement le basculement vers une forme hybride de pouvoir: la monarchie républicaine. Une forme qui trahit les idéaux de la République et livre à un président-roi une France qu'il entend diriger comme une *start-up*. «La dérive monarchique n'est donc pas loin avec un président qui revendique le cumul des fonctions. Un indicateur de plus de la révolution conservatrice de ce jeune président qui fragilise le principe de séparation des pouvoirs, véritable colonne vertébrale de la République et de l'État de droit». (vb)

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, «Le Président des ultra-riches. Chronique du mépris de classe dans la politique d'Emmanuel Macron», Paris, Zones, 2019, 176 pages. Prix: 14 euros



lat de Présence et Action culturelle qui compile une quinzaine d'articles sur l'écriture inclusive. Une kyrielle de regards de linguistes, chercheurs/euses, auteur.e.s, sociologues, grammairien.ne.s, historien.ne.s, formateurs et formatrices qui voient dans la langue un moyen de lutter contre l'héritage de la société patriarcale. Pour que le masculin cesse de l'emporter, à l'écrit et surtout dans la vie. Lecteurs/trices, lisez! On en reparle quand vous voulez! (ad)



«Écriture inclusive. "Hommes-femmes: toutes égales"», Les cahiers de l'éducation permanente #53, Bruxelles, PAC, 2018. Prix: 5 euros

Guillaume Lecointre est professeur au Muséum national d'histoire naturelle à Paris et spécialiste de la systématique et de l'évolution. Son dernier livre s'adresse plus particulièrement aux enseignants, leur proposant des explications à mobiliser pour répondre, sans polémique et de manière laïque, aux contestations vis-à-vis de certains enseignements qui semblent gagner du terrain à l'école: théorie de l'évolution, origines de l'espèce humaine, épisodes historiques, vaccination... L'auteur s'attache dans un premier temps à définir de manière didactique les concepts de savoir, croyances (religieuses ou non) et d'opinion. Il rappelle ensuite la spécificité de la démarche scientifique, expliquant les six attendus cognitifs minimaux des raisonnements scientifiques: scepticisme initial, réalisme, rationalité, matérialisme méthodologique, transparence des procédures et prise en compte de toutes les données disponibles pertinentes au regard de la question posée. Il se propose encore d'analyser les raisons qui amènent l'individu à croire et l'action des idéologies. Sa motivation est éminemment politique. En effet, la connaissance scientifique a l'immense mérite d'offrir «une représentation partagée du monde réel». Dès lors, «l'espace scolaire est un espace politique» tout autant que pédagogique ou épistémologique. Selon lui, «le "droit à la différence religieuse" revendiqué par certains mène à la différence des droits», incompatible avec le projet républicain. Car celui-ci implique que pour être égaux en droits et en devoirs, un esprit critique structuré et des savoirs communs se révèlent indispensables. Avec cet ouvrage didactique, Guillaume Lecointre poursuit sa démarche entamée de longue date pour réfuter les arguments des créationnistes de tout poil, des adeptes de *l'intelligent design* aux aficionados de *L'Atlas de la création*. (ac)



Guillaume Lecointre, «Savoirs, opinions, croyances. Une réponse laïque et didactique aux contestations de la science en classe», Paris, Belin Éducation, coll. «Guide l'enseignement», 2018, 125 pages. Prix: 9,90 euros



Vasectomie d'une civilisation

Par Baptiste Coppens
Philosophe

À l'échelle d'un individu, certains gestes sont souvent bénéfiques ou anodins. Ainsi, prendre sa bagnole pour aller chercher des chips à l'épicerie cinq cents mètres plus loin, ou bien faire des enfants, jusqu'à dix ou vingt, pourquoi pas? Après tout, si Bach l'a bien fait, en vertu de quoi interdire à quiconque un *challenge* germinal avec Jean-Sébastien? Mais quand on est plus de 7 milliards à le poser, un geste anodin, ça n'existe plus. Pire encore, un geste bénéfique peut se transformer, s'il est par trop imité, en un acte aux conséquences négatives. Quel mal, pourtant, se montrer un peu paresseux ou bien vouloir profusément procréer pourrait-il bien faire?

Écosystème.

La réponse tient en un mot.

La vertu ou l'excellence est un fragile et mince sommet entre deux gouffres béants, extrêmes, que lui proposent l'excès et le défaut. L'immense succès qui a couronné les diverses entreprises de l'homme jusqu'à ce jour montre que le progrès et la croissance, qui ne sont pas deux mythes, peuvent – collectivevement et individuellement – se montrer dangereux. Ce qui relève du mythe, ce

ne sont ni le progrès ni la croissance, qui ont bien démontré leur réalité, mais la croyance que la croissance indéfinie est toujours possible, peu importe les circonstances (du pétrole bitumeux? mais oui, voyons...). Ou bien croire que le progrès amène automatiquement plus de bonheur à la communauté des vivants (rongeurs compris, grâce à un judicieux dispositif pour les amuser, nourrir, abreuver dans leur cage). Progrès et croissance ont toutefois, comme réalités, montré leurs bienfaits, quoiqu'aussi engendré des dégâts.

Se limiter ainsi, se refuser à croître encore, vaincre les réticences auxquelles la satisfaction d'avoir jusqu'alors réussi donne droit, tout cela représente un défi pour les mâles d'aujourd'hui. Mais aussi pour les femmes, et pour toute l'humanité. Cela n'implique ni de tuer des gens ou nos enfants sous prétexte qu'on est trop nombreux ni de devoir cesser tout plaisir de consommateur et renoncer à notre culture occidentale. Jouir n'empêche pas de veiller et de prévoir, progresser et produire ne nous oblige pas à polluer, à conquérir ou s'étendre sans fin. Se couper les c..., c'est donc aussi montrer qu'on en a. 

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

annonces

Festival, émissions, café politique... les bonnes énergies

SCYLLA
LE PEUPLE DE L'HERBE
LES COMPAGNONS DU TEMPS -
EMELINE TOUT COURT
ARMADA

PRESSE ALTERNATIVE // CONCERTS //
SPECTACLES // CONFÉRENCES / DÉBATS
ACTIVITÉS FAMILIALES // ATELIERS PHILD

23 • 24 • 25 MAI 2019
LA LOUVIÈRE **PLACE MANSART** **ENTRÉE GRATUITE**

HUMAN'Cité

f @picardielaique.be **picardie-laique.be**

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES **PICARDIE LAÏQUE** **CFM** **CTV** **L'AVENIR.NET** **LA LOUVIÈRE** **150 ANS** **PICARDIE LIBRE**

ESPACE de libertés

Éditeur responsable

Jean De Bruecker

Directeur de la publication

Hervé Parmentier

Rédactrice en chef

Sandra Evrard

Secrétaire de rédaction

Amélie Dogot

Production

Fabienne Sergoynne

Illustrations

Marco Paulo

Graphisme

YEBOgraphics

Imprimeur

Kliemo

Fondateur

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20 € • Étranger : 32 €
par virement au compte du CAL :

IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 • Fax : 02 627 68 01

E-mail : fabienne.sergoynne@laicite.net
www.laicite.be

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Centre d'Action Laïque s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 (règlement n° 2016/769). Plus d'infos : www.laicite.be/vi-privee





Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ

MAI 2019

À LA TÉLÉVISION

État de droit et démocratie en Europe (28')

Présentation : Catherine Haxhe

Ces dernières années, on constate un recul important de l'État de droit dans plusieurs États européens. Qu'il s'agisse des cas bien connus de la Pologne et de la Hongrie ou de situations préoccupantes dans d'autres pays, y compris la Belgique, le régime des libertés est mis à mal.

Date	Heure	Chaine
05/05	09H20	La Une
08/05	20H00	La Trois
11/05	10H30	La Une

Le long et périlleux chemin de la réinsertion (10')

Présentation : Vinciane Colson

Se réinsérer dans la société après sa sortie de prison reste un cap difficile, que certains n'arrivent jamais à franchir. Comment favoriser cette réinsertion, pendant et après la détention ?

Date	Heure	Chaine
14/05	En fin de soirée	La Une
27/05	20H00	La Trois

IVG, euthanasie, gestation pour autrui : (28') les combats continuent

Présentation : Vinciane Colson

Inscrire l'IVG dans une loi de droit médical, se pencher sur le droit à l'euthanasie des personnes atteintes de maladies cérébrales ou neuro-dégénératives, établir des balises en matière de gestation pour autrui, débattre de la question de l'accouchement discret : autant de combats éthiques qu'il reste à mener.

Date	Heure	Chaine
19/05	09H20	La Une
22/05	20H00	La Trois
25/05	10H30	La Une

Quand les vieux sont en colère... (10')

Présentation : Vinciane Colson

Portrait du « gang des vieux en colère », ces seniors qui se battent pour leurs pensions... mais surtout pour celles des futures générations.

Date	Heure	Chaine
28/05	En fin de soirée	La Une
10/06	20H00	La Trois

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

Réglementation du cannabis : ça bouge à l'étranger

Samedi 11 mai

Comment la laïcité résiste en Europe

Samedi 18 mai

Entretien avec Amin Maalouf

Samedi 25 mai

LE OFF

LA CONTRE-SOIRÉE ÉLECTORALE

proposée par un collectif de médias
et d'opérateurs médiatiques
alternatifs pour aller, en débats, au-delà de l'immédiat !

**DIMANCHE 26 MAI
18:30 - 1H**

CAFÉ POLITIQUE, DÉBATS, ÉCHANGES...

Retransmission en direct sur ZinTV,
Radio Campus, Radio Panik, Radio 27.
En direct et en public.

Le OFF est gracieusement accueilli
par PointCulture Bruxelles.

**145 RUE ROYALE
1000 BRUXELLES**

PRIX LIBRE

Bar et restauration sur place.

Réservation souhaitée.

Plus d'infos :

www.leoff.be

